

ontrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020



Vu les circulaires du Premier ministre du 2 août 2013 relative aux contrats de plan, du 15 novembre 2013 relative à la préparation des contrats de plan Etat-Région et du 31 juillet 2014,

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires des 11 août 2014 et 3 décembre 2014 relatives aux contrats de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 18 novembre 2014 au Préfet de la région Bretagne,

Vu le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 par le Préfet de la région Bretagne et le Président du Conseil régional en présence du Premier ministre,

Vu le Protocole d'engagement du 18 décembre 2014 signé par le Premier ministre et le Président du Conseil régional dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne,

Vu l'avis émis par le Conseil économique, social et environnemental régional le 30 mars 2015,

Vu la délibération du Conseil régional du 10 avril 2015 adoptant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et autorisant le Président du Conseil régional à le signer

Vu le rapport d'évaluation environnementale stratégique du 7 avril 2015, l'avis de l'autorité environnementale du 6 mars 2015 et la consultation du public du 3 mars au 1^{er} avril 2015,

Vu l'accord donné par le CGET au Préfet de la région Bretagne pour procéder à la signature du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la région Bretagne,

Et

La Région Bretagne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Convienient ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat et la Région Bretagne s'engagent, pour six ans, à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ». Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des grands projets, dont le détail, par projets et par programmes budgétaires de l'Etat, est listé dans le volet financier annexé présent contrat.

Article 2 :

Pour la mise en œuvre de ce contrat de plan, l'État et la Région Bretagne engageront les moyens financiers suivants :

- pour l'État : 593,70 millions d'euros,
- pour la Région : 602,80 millions d'euros.

Article 3 :

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements dans le cadre des conventions d'application sur les opérations contractualisées.

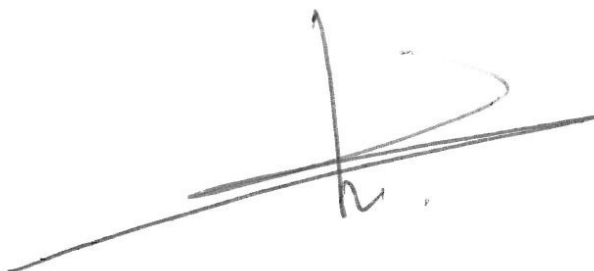
11 MAI 2015

Le Président du Conseil régional
de Bretagne

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Pierrick MASSIOT

Le Préfet de la région Bretagne

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a long horizontal stroke at the end.

Patrick STRZODA

Table des matières

I)PRÉAMBULE.....	6
II)VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE.....	8
A)Ferroviaire.....	11
Objectif stratégique n°1 :fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne.....	11
Objectif stratégique n°2 :améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau.....	12
Objectif stratégique n°3 :assurer une desserte fine du territoire régional.....	13
B)Routier.....	14
Objectif stratégique n°4 :désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN164.....	14
Objectif stratégique n°5 :moderniser et sécuriser le réseau routier national.....	15
C)« Modes actifs ».....	16
D)Portuaire.....	16
III)VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION.....	17
A)Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site.....	18
Objectif stratégique n°1 :soutenir les projets de recherche.....	18
Objectif stratégique n°2 :organiser les sites universitaires de Bretagne.....	20
Objectif stratégique n°3 :rénover les campus.....	20
B)Équipements scientifiques pour la recherche.....	21
Objectif stratégique n°4 :soutien à la recherche par l'investissement en équipements scientifiques	21
C)Innovation.....	24
Objectif stratégique n°5 :animation des plateformes technologiques.....	24
Objectif stratégique n°6 :soutien de l'innovation par le transfert et la diffusion de la recherche technologique.....	24
Objectif stratégique n°7 :investissements de R&D dans les Centres de Ressources Technologiques.....	25
IV)VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....	27
Objectif stratégique n°1 :transition énergétique et climatique	27
Objectif stratégique n°2 :économie des ressources.....	28
Objectif stratégique n°3 :approches territoriales énergétiques et climatiques.....	29
Objectif stratégique n°4 :prévention des risques naturels.....	30
Objectif stratégique n°5 :biodiversité et paysages.....	31
Objectif stratégique n°6 :Eau.....	32
Objectif stratégique n°7 :soutien aux démarches transversales de développement durable.....	33
V)VOLET NUMÉRIQUE	34
Objectif stratégique n°1 :améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés.....	35
Objectif stratégique n°2 :favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.....	36

VI) VOLET EMPLOI.....	38
Objectif stratégique n°1 : <u>Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.....</u>	38
Objectif stratégique n°2 : <u>Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels</u>	40
Objectif stratégique n°3 : <u>Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.....</u>	41
VII) VOLET TERRITORIAL.....	42
Objectif stratégique n°1 : <u>répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.....</u>	43
Objectif stratégique n°2 : <u>anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires</u>	44
Objectif stratégique n°3 : <u>améliorer l'accès aux services au public.....</u>	45
Objectif stratégique n°4 : <u>renforcer les centralités des villes petites et moyennes.....</u>	45
Objectif stratégique n°5 : <u>soutenir la réalisation d'équipements métropolitains.....</u>	46
Objectif stratégique n°6 : <u>politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.....</u>	46
VIII) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	48
A) <u>Gouvernance.....</u>	48
B) <u>Engagements financiers.....</u>	48
C) <u>Suivi et évaluation.....</u>	48
D) <u>Écoconditionnalité.....</u>	48
E) <u>Révision du CPER.....</u>	49
IX) ANNEXES.....	50
A) <u>Maquette financière.....</u>	50
B) <u>Annexe récapitulative des financements de l'État.....</u>	51
C) <u>Annexe financière détaillée des projets de recherche.....</u>	52

I) PRÉAMBULE

Après plusieurs décennies d'un développement continu, qui lui a permis de se placer parmi les régions françaises les plus dynamiques, la Bretagne a connu une crise sans précédent.

Attisée par la perspective de l'application de l'écotaxe, cette crise s'est manifestée par une succession de fermetures d'entreprises et de restructurations qui ont affecté des secteurs à l'origine de la prospérité bretonne : l'agriculture et l'agroalimentaire, les technologies de l'information et de la communication et l'automobile. Elle a aussi été alimentée par le sentiment que tous les territoires ne disposent pas des mêmes chances de rebond et de développement.

Pour restaurer la confiance, la Bretagne s'est mobilisée autour d'un pacte d'avenir avec l'État. Signé le 13 décembre 2013 par le préfet de région et le président du Conseil régional de Bretagne en présence du Premier ministre, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne a fixé les priorités de la région pour son développement. Dans un contexte de doutes sur le modèle breton de développement économique, social et territorial, il a créé une dynamique mobilisatrice. L'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux ont contribué à son élaboration.

Le 18 décembre 2014, le protocole d'engagement, signé également par le Premier ministre et le président du Conseil régional, a présenté un premier bilan des actions concrètes du Pacte réalisées après un an et a formalisé l'engagement de l'État et du Conseil régional de faire converger leurs financements au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré de la Bretagne.

Le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 constitue un des outils majeurs de ce programme d'investissement avec plus d'un milliard d'euros de crédits de l'État et du Conseil régional sans compter l'intervention financière des départements, des métropoles, des agglomérations, des communautés de communes et des communes qui représente une part déterminante des plans de financements pour la réalisation d'un grand nombre de projets.

Grâce au Pacte d'avenir pour la Bretagne et à une mobilisation conjointe des acteurs régionaux, le mandat de négociation du contrat de plan État-Région a été augmenté de près de 10 % pour atteindre 545 M€ de crédits de l'État pour développer :

- les mobilités, essentiellement routière et ferroviaire,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la transition écologique et énergétique,
- le développement territorial, incluant des actions relatives aux usages du numérique et à l'emploi.

Augmentée de près de 40 M€ mobilisés par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les grands organismes de recherche, l'enveloppe de crédits de l'État atteint finalement 593 M€.

	État	Région
Volet Mobilité multimodale	267,00 M€	416,08 M€
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	128,55 M€	60,42 M€
Volet Transition écologique et énergétique	115,50 M€	102,80 M€
Volet Numérique	1,60 M€	7,50 M€
Volet Emploi	10,00 M€	10,00 M€
Volet territorial	71,05 M€	6,00 M€
TOTAL	593,70 M€	602,80 M€

Tableau n'intégrant pas les financements de l'Europe et des collectivités territoriales

Le CPER 2015-2020 a fait l'objet d'une concertation approfondie de toutes les collectivités et de nombreux acteurs économiques, sociaux et associatifs. Cette concertation a pris appui sur le travail collaboratif et participatif engagé à l'occasion de la préparation du Pacte d'avenir.

La qualité des contrats de plan en Bretagne résulte, historiquement, d'une forte et large mobilisation financière des acteurs locaux, au-delà des seuls signataires du présent contrat, autour d'objectifs partagé. Cette synergie des financements est une clé de la réussite du contrat de plan. C'est pourquoi la concertation et le principe de co-construction, à la fois dans la phase d'élaboration comme dans les étapes ultérieures de mise en œuvre sont particulièrement importantes.

Enfin, les projets retenus feront l'objet d'une attention particulière sur leur capacité à soutenir le développement des emplois et des compétences liées aux nouvelles activités, en lien avec le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et la Stratégie régionale pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation, et à participer à la transition écologique et énergétique.

II) VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

	Total	État	Région	Autres	FEDER
TOTAL Volet Mobilité multimodale	1176,87 M€	267 M€	416,08 M€	478,79 M€	15 M€
Ferroviaire	685 M€	126,93 M€	159,18 M€	398,89 M€	-
Routier	271,87 M€	140,07 M€	122,56 M€	9,24 M€	-
Port de Brest	220 M€	-	134,345 M€	70,656 M€	15 M€

* le présent tableau ne tient pas compte des fonds FEDER pouvant être mobilisés sur les projets de PEM.

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne, par rapport au territoire national, constitue une réalité déterminante. Elle a justifié un engagement historique de l'État et de la Région à participer à son désenclavement par la constitution d'un réseau performant d'infrastructures. Le Schéma régional multimodal des déplacements et des transports précisait en 2008 : « *La question de l'accessibilité de la Bretagne pour une attractivité économique accrue reste le premier défi à relever* ».

Pour les infrastructures routières nationales, la Bretagne est desservie par trois autoroutes (A84 au Nord, A81 à l'Est et A11 au Sud) qui se prolongent par des voies express près des territoires littoraux (RN 165 au Sud, RN12 et RN176 au Nord). Ce réseau est complété par un faisceau de radiales autour de Rennes (RN24, RN137, RN157 et A84).

La principale faiblesse concerne la desserte du Centre Bretagne jusqu'à la pointe finistérienne, par la RN164, voie de l'économie agro-alimentaire. Par ses caractéristiques actuelles (partiellement en 2x2 voies et pourvue de nombreux accès directs des riverains), cette voie ne constitue pas encore une véritable offre complémentaire aux voies express, tant en temps de parcours qu'en sécurité et confort. En l'absence de réseau ferroviaire, elle constitue la meilleure opportunité pour desservir dans de bonnes conditions ces territoires centraux, dont le développement est fragilisé.

La rocade de Rennes connaît également des difficultés croissantes liées à la congestion quotidienne générée par la multiplicité de ses usages.

Les investissements récents ont été conséquents et motivés par deux enjeux :

- poursuite de la mise en 2x2 voies de la RN164 ;
- modernisation des autres axes : travaux de sécurisation, d'augmentation de capacité, de mise à niveau environnementale...

Pour les infrastructures ferroviaires, la Bretagne est dotée d'un réseau ferroviaire structurant de longue date, constitué, à l'instar du réseau routier, d'une liaison directe de Paris à Rennes qui se divise ensuite vers Brest, Quimper, Saint-Malo et Nantes. Il s'agit d'un réseau de voies classiques empruntées par les TER, le TGV et le TET de la ligne Quimper/Nantes/Bordeaux/Toulouse. Ce réseau structurant est complété par des lignes secondaires Nord-Sud et des lignes parallèles au littoral.

Le service aux voyageurs est de qualité, avec une Autorité Organisatrice de Transport (AOT) régionale qui tient à offrir à l'ensemble du territoire un niveau de desserte adapté et équilibré pour répondre aux besoins des citoyens dans une Bretagne en croissance démographique.

Les investissements récents se sont ainsi principalement concentrés sur le projet « Bretagne Grande Vitesse », programme d'opérations sur le réseau structurant visant à diffuser la grande vitesse sur l'ensemble de la Bretagne, à l'occasion de la réalisation du programme d'investissement majeur que constitue la ligne nouvelle à grande vitesse entre Le Mans et Rennes (mise en service prévue en 2017) :

- 1) programme Rennes-Brest / Rennes-Quimper (RBRQ) de modernisation des voies existantes, afin d'obtenir des gains de temps de parcours (5 minutes environ par branche) et de sécuriser la ligne (suppression de passages à niveau) et son exploitation ;
- 2) désaturation de la gare de Rennes : dès le début des années 2000, la sous-capacité du réseau de voies et des quais en gare de Rennes avait été identifiée et un premier programme d'aménagements a déjà été réalisé ;
- 3) programme de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans les principales gares bretonnes, afin d'améliorer l'accessibilité, l'intermodalité et la diffusion de la grande vitesse et d'absorber le choc attendu de l'augmentation de la fréquentation future.

Grâce à la mise en œuvre du grand projet régional «Bretagne à Grande Vitesse» (BGV), initié dans les années 80, et au plan ferroviaire breton, l'Ouest bénéficiera en 2017 de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire (LGV BPL) et de la concrétisation des aménagements ferroviaires sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper. L'accessibilité ferroviaire de la Bretagne sera ainsi nettement améliorée en 2017. Mais l'effort doit être poursuivi au-delà pour optimiser l'accessibilité de la Bretagne occidentale en visant un temps de parcours de trois heures entre la pointe bretonne et Paris, pour assurer un maillage performant pour l'ensemble des villes bretonnes et pour diffuser la modernité ferroviaire à l'ensemble du territoire. L'État, la Région et les collectivités locales affichent une volonté partagée d'atteindre cet objectif.

Le principal enjeu concerne l'adaptation du réseau en gare de Rennes afin de permettre la croissance de l'offre de transport TGV et TER au profit de l'ensemble de la Bretagne, dans un contexte de demande accrue par la mise en service de la LGV BPL en 2017.

La rénovation des infrastructures secondaires constitue le second enjeu pour éviter les restrictions de vitesse à court terme et l'arrêt des circulations ferroviaires à moyen terme.

Enfin, les liaisons entre Rennes et Nantes, tant en fréquence qu'en temps de desserte, sont largement insuffisantes.

En synthèse, **le volet Mobilité Multimodale du CPER 2015-2020** est construit en cohérence avec les orientations du Pacte d'Avenir pour la Bretagne et les conclusions de la mission Mobilité 21 de juillet 2013 en priorisant :

- le traitement des nœuds ferroviaires : la gare de Rennes, structurante pour l'accès à l'ensemble de la Bretagne et pour préparer l'arrivée de la LGV BPL en 2017 ;
- la poursuite de l'amélioration du réseau structurant pour gagner du temps et de la capacité ;
- la diffusion de la grande vitesse sur le territoire, via l'aménagement des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) ;
- l'accompagnement des projets ferroviaires liés à la desserte fine des territoires ;
- le désenclavement du Centre-Bretagne en se mettant en situation de terminer l'aménagement de la RN164 ;
- la poursuite de la modernisation du réseau routier national par le traitement des points durs de sécurité et de congestion.

L'ensemble des engagements pris antérieurement par l'État et la Région au titre du CPER 2007-2013 ou du PDMI 2009-2014, pour des opérations qui ne seraient pas encore réalisées ou terminées, est également repris.

D'autres financements pourront être mobilisés hors CPER :

- sur le volet ferroviaire, les plate-formes logistiques et la mise en accessibilité des gares TER pourront bénéficier d'une enveloppe annuelle de l'AFITF et mobiliser les programmes habituels du Conseil régional ;
- sur le volet routier, les études amont, dont les programmes et les budgets sont consolidés, notamment sur la rocade de Rennes, disposent d'une enveloppe identifiée pour préparer les futurs programmes d'investissement, mais aussi des actions en matière de gestion de trafic.

Le FEDER pourra être mobilisé sur les PEM, selon les choix stratégiques des acteurs locaux et des modalités d'interventions encore en cours de définition, coordonnées au niveau régional.

Les niveaux de participation de SNCF-Réseau sont donnés à titre indicatif, les modalités réelles d'intervention de l'établissement public ne pouvant être définies avec certitude à ce stade. La loi portant réforme ferroviaire encadre en effet très strictement la participation financière du gestionnaire d'infrastructure aux projets de développement. Les cofinanceurs des opérations ferroviaires devront examiner, dans chaque cas, les modalités de partage de la différence entre la participation envisagée de SNCF-Réseau et celle qui sera effectivement arrêtée.

Les conventions de financement en vigueur au titre du CPER 2007-2013, du volet routier du CPER 2000-2006 et du PDMI 2009-2014, sont prolongées de fait et restent valables pour toute opération réinscrite au CPER 2015-2020.

Sur les opérations routières, le coût de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre assurées par les services de l'État représente une contribution qui peut être valorisée à 20 M€ sur la durée du CPER.

La gouvernance du volet Mobilité Multimodale du CPER 2015-2020 sera assurée par un comité de suivi spécifique, co-présidé par l'État et la Région, et permettant d'assurer le suivi technique, financier et administratif des différentes opérations. Il regroupera l'ensemble des cofinanceurs des projets. Ces projets feront chacun l'objet d'un suivi par des instances ad hoc.

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage de SNCF-Réseau sont en outre suivies par un comité technique associant l'État, la Région et SNCF-Réseau.

Études amont, hors volet mobilité

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres financeurs
Rocades de Rennes – études amont	2	1,2	0	0,8
Autres études diverses	1,5	0,9	0	0,6

Gestion dynamique du trafic, hors volet mobilité

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres financeurs
Rocades de Rennes – fin du PDMI	2,78	1,67	0	1,11
Rocades de Rennes – traitement des points noirs par action de gestion de trafic	2,5	1,5	0	1
Mobilités innovantes	2	1	0,5	0,5

A) Ferroviaire

Les investissements retenus au titre du CPER 2015-2020 se structurent suivant trois objectifs stratégiques.

Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

Le nœud ferroviaire de la gare de Rennes a été identifié par la Commission Mobilité 21 comme faisant partie des nœuds ferroviaires nationaux devant être traités en priorité.

Le programme d'investissement prévu vise avant tout à finaliser l'ensemble des aménagements nécessaires en vue de l'arrivée de la LGV à horizon 2017 : fin des travaux de désaturation de la gare pour pouvoir proposer une offre de service plus étendue au bénéfice de l'ensemble des usagers de la région, réalisation des aménagements du Pôle d'Échange Multimodal pour adapter la gare à sa fréquentation et ses usages futurs. Il est également prévu d'initier les travaux du passage en vitesse en gare de Rennes pour améliorer les temps de parcours de l'ensemble des trains.

Cette orientation stratégique représente près de 40 % des investissements de l'État sur le volet ferroviaire.

a) Désaturation de la gare de Rennes

Le programme de travaux pour réorganiser la desserte du territoire régional et du périurbain rennais à l'occasion de l'arrivée de la LGV, a été arrêté au cours du CPER 2007-2014. Une première partie a déjà été réalisée. Les investissements restant à réaliser représentent 40 M€.

b) Accueil des voyageurs en gare de Rennes (PEM)

Les études ayant été menées dans le cadre du précédent CPER, il s'agit maintenant de réaliser les travaux, pour être au rendez-vous de l'arrivée de la LGV. Le coût du projet est estimé à 121,5M€.

c) Passage en vitesse en gare de Rennes

Cet investissement permettra à l'ensemble des trains de gagner 30 secondes en temps de parcours et entre 1 et 1,5 minute pour les trains sans arrêt. Il permet d'améliorer l'exploitation de la gare et concourt à diminuer les temps de parcours vers la pointe bretonne, dans la continuité des investissements précédents sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Son coût est évalué à 67 M€. Il est inscrit au CPER 2015-2020 une première tranche de travaux pour un montant de 45 M€.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				Possibilité d'activer du FEDER
		État	Région	SNCF	Autres financeurs	
Objectif stratégique n°1 : Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	206,5	48,5	51,16	22,44	84,4	X
Désaturation de la gare de Rennes	40	22	7,46	9,04	1,5	
Accueil des voyageurs en gare de Rennes (PEM)	121,5	11,5	28,7	5,9	75,4	X
Passage en vitesse en gare de Rennes	45	15	15	7,5	7,5	

Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau

L'objectif est d'améliorer les temps de parcours entre Paris et la pointe finistérienne et d'adapter le réseau et les gares dans la perspective de l'augmentation de fréquentation, attendue après la mise en service de la LGV Le Mans – Rennes en 2017.

a) Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)

Le débat public des liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire s'est achevé en janvier 2015. Suite au bilan de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), SNCF-Réseau, maître d'ouvrage du projet, publiera sa décision sur les suites données au projet. Il s'agit, au cours du CPER 2015-2020, d'engager les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Elles seront financées selon la répartition suivante :

CPER Bretagne : 27,5 M€

CPER Pays de la Loire : 14 M€

b) Rennes-Redon – relèvement de vitesse (2^{de} phase)

Le programme de travaux du CPER 2007-2014 prévoyait la réalisation d'un relèvement de vitesse sur l'axe Rennes-Redon permettant de faire gagner environ 45 secondes de temps de parcours à l'ensemble des trains. Pour des raisons de non-compatibilité du planning de travaux avec les travaux de régénération de la ligne et les travaux de la LGV BPL, la réalisation d'une partie des aménagements a dû être reportée et reste à réaliser.

c) Guingamp-Plouaret (mise en Bloc Automatique Lumineux)

La réalisation de la modernisation de la signalisation de la ligne Rennes-Brest entre Guingamp et Plouaret était prévue au CPER 2007-2014 mais n'a pu être concrétisée. Complémentaire de la remise en état de la ligne Plouaret-Lannion, l'installation d'un système de Bloc Automatique Lumineux (BAL) vise à répondre au développement de l'offre TER et TGV et aussi permettre l'amélioration de la desserte ferroviaire du Trégor.

d) Pôles d'Échanges Multimodaux

Le CPER 2007-2014 avait permis le lancement de ce programme d'investissement dans les principales gares desservies par le TGV (Rennes, Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix, Brest, Redon, Vannes, Auray, Lorient, Quimper, Vitré).

Ces projets de pôles d'échanges multimodaux ont été motivés par la forte augmentation de la fréquentation des gares attendue à l'arrivée de la LGV (doublement du trafic) et la nécessité d'adapter ces gares anciennes aux exigences en termes d'accessibilité et d'intermodalité. Les villes concernées ont également profité de ces projets pour repenser leur quartier gare dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain, et parfois de transport en commun.

Compte tenu de l'ambition, nombre de ces opérations n'ont pu être achevées, voire initiées en travaux pour les plus conséquentes. Il s'agit donc de poursuivre ce programme, dans le respect des contrats de pôles (le financement de l'État se concentrant dorénavant, dans les différents périmètres de maîtrise d'ouvrage, uniquement sur l'accessibilité aux quais pour les personnes à mobilité réduite, et reprenant à son compte la part RFF de ces contrats de pôle).

Les financements, prévus par l'État et ses opérateurs, des PEM de Guingamp et Vitré, ont été intégralement mis en place sur la période 2007-2013.

Les fonds européens FEDER seront mobilisables sur ces projets.

e) Études

Une enveloppe significative est dédiée aux études de tous types, permettant de définir les besoins d'évolution du réseau et des services à moyen et long terme.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				Possibilité d'activer du FEDER
		État	Région	SNCF	Autres financeurs	
Objectif stratégique n°2 : Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	265,2	34,85	41,48	6,62	182,25	X
LNOBPL	27,5	7,83	9,35	5,09	5,23	
Rennes-Redon relèvement de vitesse 2nde phase	7	3,5	2,66	0	0,84	
Guingamp-Plouaret mise en BAL	4,7	2,85	0,8	0,7	0,35	
Aménagement des Pôles d'Échange Multimodaux (PEM : Morlaix, Saint-Brieuc, Redon, Lorient, Quimper, Brest, Vannes, Auray)	221	19	27	0	175	X
Etudes générales, spécifiques ou prospectives	5	1,67	1,67	0,83	0,83	

Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional

Le réseau ferroviaire secondaire pour la desserte fine des territoires se dégrade et des investissements doivent être consentis pour maintenir en exploitation ou moderniser l'infrastructure afin de rendre le service attendu aux usagers.

La ligne Rennes-Châteaubriant est la plus fréquentée en périphérie de Rennes. Pour faire face à la demande accrue de trafic, il est nécessaire de régénérer la voie mais aussi de moderniser la signalisation pour augmenter les fréquences. Sur cette ligne à forte vocation péri-urbaine et métropolitaine, une contribution significative des collectivités locales est attendue par l'État et le Conseil régional, qui apportent chacun 20 % du financement du projet.

La ligne Lamballe-Dol a fait l'objet d'une première phase de régénération et de modernisation lors de la précédente contractualisation sur la partie Dinan-Pleudihen. Le programme de cette opération consiste principalement, pour ne pas avoir à limiter le service aux voyageurs, à régénérer l'ensemble du reste de la ligne (tronçons Dinan-Lamballe et Pleudihen-Dol).

La ligne Guingamp-Paimpol, du fait de sa dégradation au fil des années, offre un service à l'utilisateur peu robuste. Le programme de l'opération vise une régénération complète des constituants de la voie sur l'ensemble du linéaire de la ligne.

Sur les lignes Lamballe-Dol et Guingamp-Paimpol, l'État s'engage à financer les travaux à hauteur de 20 % et la Région à hauteur de 40 %. Un financement est attendu de la part de la SNCF à hauteur de 15 % et des autres financeurs à hauteur de 25 %.

Enfin, la ligne Brest-Quimper était inscrite à la précédente contractualisation pour un programme de modernisation. L'opération a pris du retard et son périmètre a été élargi. L'opération a pour objet un important programme de régénération ainsi qu'un volet modernisation permettant d'améliorer le niveau des dessertes. Le plan de financement de cette opération tient compte des engagements antérieurs des différents partenaires.

Il est également nécessaire d'améliorer les quais de certaines gares de la ligne Rennes - Saint-Malo pour permettre l'accueil dans des conditions de sécurité optimale de l'ensemble des rames. Il s'agit notamment de procéder à des allongements de quais en lien avec l'arrivée des nouveaux matériels ferroviaires Regio2N.

Parmi les investissements retenus figurent deux actions sur l'axe ferroviaire Saint-Brieuc – Loudéac - Pontivy - Auray utilisé pour le transport de marchandises : d'une part, une remise à niveau (en particulier des ouvrages d'art) de la ligne Pontivy-Auray afin de garantir sa pérennité (opération initialement prévue au CPER 2007-2013), d'autre part une amélioration de la desserte de la ZI des Châtelets à Saint-Brieuc.

Le système d'informations multimodales BreizhGo sera mis en service dans une nouvelle version. Le financement est prévu au CPER 2015-2020.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				Possibilité d'activer du FEDER
		État	Région	SNCF	Autres financeurs	
Objectif stratégique n°3 : Assurer une desserte fine du territoire régional	213,3	43,58	66,54	40,63	62,55	
Rennes – Châteaubriant	40	8	8	6	18	
Brest – Quimper	70	14	19	18	19	
Lamballe – Dol	62	12,4	24,8	9,3	15,5	
Guingamp – Paimpol	28	5,6	11,2	4,2	7	
Traitement des quais Rennes – Saint-Malo	4	1,6	1,07	1,33	0	
Breizhgo 2	1,4	0,28	0,28	0	0,85	
Axe Nord – Sud (fret)	7,9	1,7	2,2	1,8	2,2	

B) Routier

Les investissements retenus au titre du CPER 2015-2020 se structurent suivant deux objectifs stratégiques.

Objectif stratégique n°4 : désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN164

L'ambition, confirmée par le Pacte d'avenir, est de permettre, à l'horizon 2020, l'engagement de la quasi-totalité des travaux de mise en 2x2 voies de la RN164 en cohérence complète avec les calendriers des procédures et des études. Sur la section de Mûr-de-Bretagne, la priorité sera donnée à la réalisation des études nécessaires pour une parfaite information du public dans l'objectif de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique à l'horizon 2017.

L'enveloppe d'investissement retenue permettra de tenir les engagements antérieurs (fin des chantiers de Saint-Méen et Loudéac, conduite des travaux à Châteauneuf-du-Faou), de réaliser le projet de Plémet, l'une des deux sections du projet de Merdrignac, deux des trois phases fonctionnelles possibles dans le secteur de Rostrenen, et de réaliser les études et acquisitions foncières dans le secteur de Mûr-de-Bretagne.

Les opérations sont prises en charge à parité par l'État et la Région, sauf sur Châteauneuf-du-Faou où le Conseil général du Finistère participe au financement selon la clé en vigueur au Programme de Modernisation des Itinéraires (PDMI).

En plus des comités de suivi propres à chaque opération, un comité de suivi global, associant l'ensemble des acteurs des territoires traversés par la RN164, sera mis en place.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				Possibilité d'activer du FEDER
		État	Région	SNCF	Autres financeurs	
Objectif stratégique n°4 : Désenclaver le Centre Bretagne – Mise à 2x2 voies de la RN 164	236,85	116,8	118,36	0	1,69	
Saint-Méen phase 2	25,65	12,83	12,83		0	
Loudéac phase 2	1,55	0,78	0,78		0	
Châteauneuf du Faou	65	30,88	32,44		1,69	
Rostrenen Etudes et AF	6	3	3		0	
Rostrenen travaux phase 1	20	10	10		0	
Rostrenen travaux phase 2	35	17,5	17,5		0	
Plémet Etudes et AF	3,4	1,7	1,7		0	
Plémet travaux	46,6	23,3	23,3		0	
Mûr de Bretagne Etudes et AF	3,65	1,83	1,83		0	
Merdrignac Etudes et AF	4,15	2,08	2,08		0	
Merdrignac travaux phase 1	25,85	12,93	12,93		0	

Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national

L'amélioration de la sécurité et de la capacité du réseau passe par un certain nombre d'actions :

- un programme de restructuration et de mise en sécurité des échangeurs du réseau routier national, issu d'un partage des enjeux avec les acteurs du territoire ;
- l'amélioration du fonctionnement de l'échangeur de Saint-Antoine (RN24/RN166) à Ploërmel, projet initialement inscrit au CPER 2000-2006 ;
- la poursuite des études opérationnelles sur l'aménagement de la RN176 entre l'échangeur de La Chênaie (déjà partiellement restructuré) et l'estuaire de la Rance ;
- l'engagement d'études sur l'échangeur du Liziec à Vannes, en cohérence avec les conclusions de la démarche partenariale sur les voiries structurantes de l'agglomération vannetaise ;
- l'engagement des études d'avant projet sommaire sur la RN12 à l'est de Fougères, afin de calibrer le montant des crédits nécessaires pour éventuellement lancer une première séquence de travaux pendant le CPER 2015-2020 si les redéploiements de crédits non consommés au moment de la revoyure le permettent.

Dans un contexte où la mission Mobilité 21 a retenu l'abandon du contournement sud-est de l'agglomération rennaise, il est prévu de relancer les réflexions et actions sur la rocade de Rennes qui présente des points de congestion quotidienne. Du fait de son rôle de porte d'entrée régionale, la saturation de la rocade rennaise impacte fortement les trafics de transit. Ces points de congestion doivent être traités pour fluidifier le trafic, diminuer les émissions de polluants et améliorer le fonctionnement des transports en commun. Les crédits inscrits visent à permettre des premiers travaux d'aménagement sur les bretelles des échangeurs les plus problématiques, en particulier au niveau de l'échangeur des Longchamps qui desservira l'éco-cité Via Silva. Ils permettront également d'engager des études opérationnelles pour préparer de futurs programmes d'investissement au-delà de l'horizon du CPER. Hors CPER, il sera également inscrit aux budgets annuels des crédits permettant de lancer des études plus lourdes de redéfinition des échangeurs ou des pénétrantes les plus congestionnés. Enfin, des actions de gestion de trafic, notamment par des dispositifs innovants et expérimentaux, continueront à être envisagées, hors CPER, pour poursuivre le programme Dor Breizh.

L'État inscrit également au CPER le programme de murs anti-bruit permettant de réaliser les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et la fin des travaux de la mise hors d'eau de la déviation de Mordelles sur la RN24.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				Possibilité d'activer du FEDER
		État	Région	SNCF	Autres financeurs	
Objectif stratégique n°5 : Moderniser et sécuriser le réseau routier national	34,77	23,02	4,2	0	7,55	
Aménagement de la RN 176 (Rance-Chênaie)	1,25	1	0		0,25	
Rocade de Rennes – Travaux et études opérationnelles	4,5	2,7	0		1,8	
Echangeur de Saint-Antoine	6	3	2		1	
Restructuration et mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national	9,92	3,82	2,2		3,9	
Echangeur du Liziec – Etudes	0,5	0,3	0		0,2	
RN 12 à l'est de Fougères	1	0,6	0		0,4	
Ecrans antibruit	7,2	7,2	0		0	
Mise hors d'eau déviation de Mordelles	4,4	4,4	0		0	

C) « Modes actifs »

Les études générales intermodales et celles relatives aux circulations vélos pourront faire l'objet d'une participation de l'État.

Cette participation sera limitée aux seules opérations techniquement prêtes à être engagées à court terme et fortement portées financièrement par les collectivités maîtres d'ouvrage.

	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				Possibilité d'activer du FEDER
		État	Région	SNCF	Autres financeurs	
Modes actifs	0,25	0,25				

D) Portuaire

La modernisation des ports bretons dans l'objectif d'y développer une filière de référence des énergies marines renouvelables est une priorité régionale partagée, retenue par le présent contrat de plan, en cohérence avec le programme opérationnel du FEDER. L'inscription de cette orientation stratégique au CPER 2015-2020 a le double objectif d'en marquer le caractère prioritaire et de permettre ultérieurement la consolidation des cofinancements des différentes collectivités partenaires, quelles que soient les évolutions de compétences liées aux projets de loi en cours de discussion. Cette orientation retient notamment le grand projet régional de développement du port de Brest mais peut aussi concerner des projets de modernisation d'autres ports directement liés à l'enjeu des énergies marines renouvelables.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		Région	Autres financeurs	FEDER
Port de Brest	220	134,345	70,656	15
phase 1	176,645	112,667	48,978	15
phase 2	43,355	21,678	21,678	-

III) VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Total	État	Région	Europe	Autres
294,38	130,554	60,422	35,854	67,55

** La part État inclut le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial.*

Avec plus de 118 000 étudiants, près de 150 unités de recherche au sein desquelles travaillent plus de 7 000 personnes (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnel technique) et la présence sur son territoire de tous les organismes de recherche, la Bretagne dispose d'un socle de compétence la plaçant à la 5^{ème} place des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Dans un contexte économique difficile, l'investissement public en immobiliers et équipements scientifiques dans les filières clés du développement économique régional doit permettre de renforcer les filières historiques (agriculture-pêche, IAA, TIC, construction navale, automobile, secteur de la Défense) et d'accélérer le développement des filières émergentes, comme la cyber-sécurité, en étroite cohérence avec la stratégie de spécialisation élaborée dans le cadre des programmes opérationnels européens.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne a fixé un cap, celui d'approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance, en apportant un soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le CPER 2015-2020 est l'un des premiers leviers à mettre en œuvre pour y parvenir, en complémentarité avec l'ensemble des actions et politiques sectorielles conduites par l'État et la Région, en lien avec les autres collectivités locales, notamment en soutien à l'innovation et au développement des entreprises régionales.

La période 2015-2020 se caractérise par une croissance des effectifs des étudiants à l'université plus forte en Bretagne que dans l'ensemble national. Entre la rentrée universitaire 2008 et la rentrée 2012, le taux d'accroissement des effectifs des universités bretonnes a atteint 8,9 % contre 3,8 % pour la France entière. Ainsi, la Bretagne a enregistré une augmentation de près de 6 000 étudiants dont 1/3 dû à un effet structurel général et 2/3 au dynamisme propre à la région. Entre 2012 et 2022, au vu des projections nationales d'effectifs, ce sont plus de 6 000 étudiants supplémentaires qui sont attendus par le seul effet structurel, toutes choses égales par ailleurs quant à l'effet régional propre.

La maquette financière de ce volet se décompose en trois thématiques pour un engagement total potentiel de 294 M€. Elle est bâtie autour des priorités des acteurs académiques et des grandes orientations formalisées par la Smart Specialisation Strategy en Bretagne (S3B), le Pacte d'avenir et les différents documents stratégiques (Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation, la Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche).

L'engagement du CNOUS d'apporter 18 M€ aux opérations de vie étudiante (rénovation de chambres universitaires, opérations liées à la restauration étudiante) sur 3 ans, conduit à un apport financier de 25,3 M€ sur la durée totale du programme.

Les crédits européens sont appelés de façon prioritaire sur les projets d'équipements de recherche conformément au Programme Opérationnel du FEDER en Bretagne.

L'engagement possible des collectivités autres que le Conseil régional est défini à un niveau départemental, en fonction de la localisation du projet. Il témoigne d'une volonté partagée de renouveler le très fort engagement des acteurs régionaux en faveur d'une dynamique de l'ESRI en Bretagne. Ceci ne préjuge pas définitivement de la clé de répartition des financements des collectivités territoriales, notamment entre Départements, Métropoles et Agglomérations qui auront à être confirmées dans le cadre de conventions d'application du présent contrat. La maquette a néanmoins été bâtie sur le principe de la reconduction des grands équilibres retenus par les clés de

la précédente génération, c'est à dire avec une parité entre Conseils généraux et EPCI.

A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site

Dans une région multipolaire comme la Bretagne, la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche interroge les rapports entre les sites et les réseaux. Elle concerne plusieurs échelles territoriales complémentaires : le maillage des sites dans un souci d'équilibre du territoire ; le renforcement des pôles ; la structuration de l'espace régional, dans la suite du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ; la dimension interrégionale avec le triangle Nantes – Rennes – Brest, mis en exergue lors des projets du Programme des Investissements d'Avenir ; la dimension interrégionale, plus largement.

Cette structuration nouvelle doit veiller à laisser toute leur place aux logiques territoriales de proximité, comme les antennes universitaires, dont notamment celle de Saint-Brieuc, essentielles à l'aménagement du territoire comme à l'ancrage de l'enseignement supérieur dans les réalités humaines et économiques locales.

Le programme immobilier présente une unité avec trois sous-ensembles complémentaires qui s'articulent pour répondre au contexte régional :

- un soutien dynamique à l'immobilier de recherche ;
- les projets relevant de l'organisation et de la politique de sites ;
- la rénovation, notamment énergétique, des bâtiments et leur mise en accessibilité.

En fonction du rythme des programmations des différentes lignes d'opérations, des redéploiements seront possibles. Ils seront analysés et actés dans le cadre de la révision prévue à la fin de l'année 2016. Sauf exception dûment motivée, ces discussions préserveront les montants engagés par l'État et la Région sur les différents sites géographiques.

Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche

Les opérations immobilières retenues visent à soutenir les projets de recherche correspondant à quelques secteurs clés identifiés par différents documents stratégiques nationaux ou régionaux (STRATER, S3, SRDEII).

Il s'agit des projets suivants :

- Sophie : rénovation de locaux de recherche dans le cadre du projet « stic et ondes » pour permettre l'accueil des équipements scientifiques ;
- Thera-Tech : infrastructure dans locaux existants pour développement des thérapies par dispositifs médicaux implantables ;
- Buffon : halle expérimentale en environnement pour modéliser les impacts des changements globaux ;
- Multimat - institut des verres : création de plateaux techniques d'innovation et de transfert de technologies sur Beaulieu ;
- CIC : extension du centre d'investigations cliniques ;
- PIC ENSCR : plateforme technologique de recherche en chimie pour la maturation de projets innovants : suite du projet du CPER2007-2014 ;
- IRSET : 2^e tranche du projet d'institut de recherche en santé, environnement, travail ;
- extension de l'animalerie à Villejean devenue trop juste ;
- Blue Valley : rénovation et aménagements de l'ancien centre de nutrition au Laber.

Détail des opérations du volet Enseignement supérieur

Opérations	Montant de l'opération (K€)	Participations (Montants) -K€				
		État	CNOUS	Région	Autres	Observations
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les projets de recherche	24 945	9 490	-	8 172	7 283	-
1^{er} équipement ou achèvement d'opérations du CPER 2007-2013	1 620	1 183		311	126	
Premier équipement MSHB	500	374			126	
Premier équipement IBRBS	500	309		191		
Premier équipement IUEM	500	500				
Génopole Protéome	120			120		
Sophie	900	300		200	400	
Thera Tech	2 900	946		1 228	726	
Buffon	3 185	1 685		382	1 118	FEDER envisagé
Multimat – Institut du Verre	1 060	556		151	353	
CIC	700	440			260	
PIC	1 800			940	860	FEDER acquis
IRSET	9 500	3 300		3 400	2 800	
Animalerie Villejean	1 200	400		600	200	
Blue Valley (Iaber)	2 080	680		700	700	Site de Roscoff

Opérations	Montant de l'opération (K€)	Participations (Montants) -K€				
		État	CNOUS	Région	Autres	Observations
Objectif stratégique n°2 : Organiser les sites universitaires de Bretagne	91 733	24 898	25 300	17 510	24 025	-
Rénovation chambres et restauration	46 100	5 000	25 300	6 360	9 440	
CU Ferry	1 900			1 900		
CU Bouguen	13 500	1 500	9 000	760	2 240	
CU Beaulieu	5 800	1 800			4 000	AOT
CU Maine	9 000		9 000			
RU Tohannic	1 200	600		300	300	
RU site Beaulieu	10 000	500	6 000	2 000	1 500	
RU Saint-Brieuc	3 000	0	1 000	1 000	1 000	
Programme Cafétériats	1 700	600	300	400	400	
Rénovation IUT	11 900	4 900	0	4 000	3 000	
IUT Morlaix : achèvement CPER 2007-2013	600	600				
IUT Lorient	3 800	1 350		1 500	950	
IUT Lannion	4 000	1 450		1 550	1 000	
IUT Saint-Malo	500	200		150	150	
IUT Brest	2 000	1 000		500	500	
IUT Quimper	1 000	300		300	400	
CNAM formations en cyberdéfense	2 000	800		500	700	Autofinancement CNAM
Campus Brest (cœur de campus, pôle santé)	14 613	6 278		3 000	5 335	Financement CHU (500 K€)
Campus centre Rennes	15 720	7 220		3 250	5 250	Volet territorial envisagé
Rationalisation de surfaces ESPE	1 400	700		400	300	Site de Quimper

Opérations	Montant de l'opération (K€)	Participations (Montants) -K€				
		État	CNOUS	Région	Autres	Observations
Objectif stratégique n°3 : Rénover les campus	32 160	15 412	-	6 963	9 785	-
Etudes générales	1 000	500		500		
Fonctionnalité des campus	7 600	3 000		1 300	3 300	
STIC Brest	6 400	2 400		1 000	3 000	Autofinancement UBO
Paquebot Lorient	1 200	600		300	300	
Sécurité accessibilité	5 700	3 100		1 450	1 150	
Sécurité amphitheâtre Renan UR2	1 000	650		350		
INSA bât 4 amphitheâtre D (intégrer thermique)	3 280	2 000		615	665	
Accessibilité IEP	1 070	100		485	485	
Accessibilité campus SUPELC	150	150				
Accessibilité et sécurité ENS	200	200				
Rénovation énergétique	17 860	8 812		3 713	5 335	
Bât E-L Rennes 2	8 830	4 830		2 250	1 750	
ENSIBS Vannes	600	300		150	150	
ENIB	400	215		185		
Rénovation Beaulieu Rennes	2 790	1 177		348	1 265	Recherche bâtiment 10-11 yc Scanmat et Matecom
Rénovation Villejean Rennes	2 900	1 200		300	1 400	Recherche biosanté
Rénovation Enseignement Beaulieu Rennes	2 340	1 090		480	770	Dont démolition 5A-27A-21

TOTAL	148 838	49 800	25 300	32 645	41 093	
--------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--

Ministère Agriculture (Agrocampus)	7 600	3 800	-	1 900	1 900	
------------------------------------	-------	-------	---	-------	-------	--

TOTAL GENERAL	156 438	53 600	25 300	34 545	42 993	
----------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--

Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne

Ce second ensemble conforte, dans la structuration des sites, une armature régionale et locale construite pour favoriser la mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'un ensemble d'opérations liées à l'organisation des sites universitaires de Bretagne, comportant des effets structurants soit à l'échelle du territoire régional, soit à l'échelle métropolitaine ou urbaine, avec un effet sur les schémas de développement universitaire :

- rénovation des résidences universitaires et optimisation de la restauration étudiante ;
- rénovation des IUT (Morlaix, Lorient, Lannion, Saint-Malo, Brest et Quimper) ;
- renforcement du cœur de campus de Brest et création du pôle santé - hôpital virtuel à Brest ;
- renforcement du campus de Rennes, comprenant la 2ème tranche de la bibliothèque universitaire droit à Rennes ;
- rationalisation de l'utilisation des locaux pour l'ESPE à Quimper et transfert sur le campus Jakez Hélias ;
- augmentation des capacités d'accueil du CNAM à Saint-Brieuc – Ploufragan.

Le projet de rationalisation des surfaces de l'ESPE des Côtes d'Armor et son transfert sur le site Mazier à Saint-Brieuc, compte-tenu de son intérêt, pleinement reconnu par l'Etat et la Région, fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la clause de revoyure, en cas de disponibilité financière, afin d'en permettre la réalisation.

Objectif stratégique n°3 : rénover les campus

Ce dernier ensemble pour ce qui concerne l'immobilier, à vocation plus fonctionnelle, vise au maintien du dispositif immobilier à un niveau d'exigence susceptible de répondre aux besoins des opérateurs et aux enjeux environnementaux.

Il intègre la rénovation de bâtiments d'Agrocampus Ouest, spécifiquement financée par le ministère de l'agriculture.

Cet ensemble d'opérations de rénovation, au profit des opérateurs, répond à trois sous-objectifs :

a) Fonctionnalité des campus

Le parc de l'enseignement supérieur en Bretagne est relativement vétuste : les campus des années 60 et certaines constructions plus récentes (années 90) sont dégradés. Une maintenance lourde et des restructurations de locaux sont nécessaires pour permettre l'accueil des étudiants dans des conditions conformes aux standards internationaux et répondant aux exigences pédagogiques ou scientifiques. Deux opérations de rénovation ont été retenues dans ce cadre : le pôle STIC à Brest et le « Paquebot » à Lorient.

b) Sécurité accessibilité

Quelques bâtiments sont sous avis défavorable de la commission de sécurité, avec nécessité de travaux pour y remédier. De nombreux bâtiments ne sont pas aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite et nécessitent des travaux à programmer selon les directives récentes (Agendas d'Accessibilité Programmée). Les opérations retenues pour ces deux sujets sont : mise en sécurité et accessibilité de l'amphi Renan UR2, du bât 4 INSA, mise en accessibilité de l'IEP, de la salle campus numérique de CENTRALE - SUPELEC et de l'ENS Rennes.

c) Rénovation énergétique

L'objectif national vise à réduire de 38% la consommation des bâtiments existants d'ici 2020 conformément à la Loi "Grenelle 1". Près de 60 % des surfaces du parc immobilier de l'enseignement supérieur en Bretagne, hors résidences universitaires, se situent au-delà de l'étiquette énergétique D.

Ce sont cinq opérations, avec pour objectif principal une rénovation thermique performante, qui sont proposées dans ce CPER : bâtiment E et L (partiel) de UR2 à Villejean Rennes, ENSIBS à Vannes, toitures à l'ENIB Brest, bâtiments recherche de UR1, locaux d'enseignement à Beaulieu Rennes.

B) Équipements scientifiques pour la recherche

Il s'agit de **soutenir une recherche/innovation de rang mondial et ancrée territorialement**. Ce volet correspond aux opérations que permettent de financer les interventions de l'État sur son programme 172 (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) et des grands organismes de recherche et agences d'expertise présents en Bretagne (CNRS, INRA, IRSTEA, IFREMER, SHOM, INSERM, INRIA, ANSES). Des crédits proviennent également du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (école Telecom Bretagne), ainsi que du ministère de la défense.

Les 40 projets de recherche retenus s'inscrivent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie de spécialisation intelligente bretonne (S3B) complétés par 2 projets transversaux en e-science. Ils sont composés de sous-projets répartis selon les sites géographiques et les établissements bénéficiaires. Le nombre de sous-projets démontre la vitalité des liens entre les équipes de recherche organisées en réseau sur le territoire régional, sur une thématique donnée.

L'engagement nécessaire pour le financement des projets peut être détaillé de la façon suivante :

Le FEDER représente globalement 25 % de cette maquette. Lorsqu'il est positionné de façon prévisionnelle sur le financement d'un projet, son taux d'intervention se situe généralement entre 30 et 40 %, conformément aux attendus du Programme Opérationnel.

Objectif stratégique n°4 : soutien à la recherche par l'investissement en équipements scientifiques

Total	État (BOP 172, 144 et MT)	État (organismes et agences)	Région	Autres collectivités	FEDER
126,589 M€	24,467 M€	22,884 M€	22,132 M€	24,005 M€	33,101 M€

a) Innovations sociales pour une société ouverte et créative

Les deux projets consacrés à ce domaine concernent les technologies numériques, tant dans les possibilités de ressourcement qu'elles offrent que dans leur acceptabilité. L'un des projets vise à déployer une plateforme mutualisée de valorisation de données inédites et pluridisciplinaires issues des domaines des arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (ALLSHS). L'autre renforce une plateforme existante consacrée à l'usage et l'acceptabilité des outils numériques dans la vie

quotidienne.

b) Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité

L'usine agro-alimentaire du futur, la recherche et le développement pour la filière laitière, la sécurité alimentaire, l'impact des activités agricoles sur les ressources et l'environnement ainsi que la valorisation des effluents organiques sont les défis qui seront relevés par les 7 projets mis en œuvre dans ce domaine.

c) Activités maritimes pour une croissance bleue

En priorité, les projets inscrits dans ce domaine concernent l'exploitation des ressources biologiques marines. Il s'agit d'enjeux particulièrement importants dans une région qui représente une part proche de 50% de l'activité nationale dans les domaines de la pêche, de la conchyliculture, de la pisciculture et de l'algoculture. Les projets retenus permettent aussi le développement de nouvelles technologies comme l'observation par drones sous-marins ou l'éco-ingénierie des systèmes mécaniques marins.

d) Technologies pour la société numérique

Dans ce domaine, 5 projets structurants contribuent à maintenir une recherche scientifique de haut niveau et à alimenter des filières industrielles stratégiques nationales dans les secteurs des télécommunications, de la cyber-sécurité, de la photonique, de l'imagerie et des dispositifs médicaux implantables, technologies dans lesquelles la Bretagne possède un savoir-faire historique. Un des projets est consacré à la réalité virtuelle et immersive qui figure dans les 34 plans industriels de la France.

e) Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie

Dans ce domaine, les projets visent à coordonner une approche multidisciplinaire dans les thématiques Santé-Agronomie en regroupant les principaux acteurs du site dans les domaines de l'épidémiologie, du comportement (éthologie, sociologie, psychologie), de la nutrition, de la toxicologie, de la biologie et de la recherche clinique. Ils ambitionnent d'accélérer les progrès de la connaissance et les applications industrielles en agronomie et santé animale et humaine. Ils ont aussi pour objectifs de mieux comprendre les interactions complexes entre les agents infectieux de l'homme, de l'animal et de leurs hôtes, et d'évaluer leurs impacts lors d'expositions ou co-expositions avec d'autres pathogènes et/ou agents, comme des molécules à visée thérapeutique et/ou des toxiques de l'environnement.

f) Technologies de pointe pour les applications industrielles

Dans ce domaine, les approches multi-échelles et multifonctionnelles d'élaboration et de caractérisation des matériaux sont développées pour les secteurs des composites, de la santé, des télécommunications et de l'instrumentation. Deux des 5 projets inscrits concernent directement la technologie clé générique photonique et ses effets diffusants.

g) Observation et ingénieries écologiques et énergétiques au service de l'environnement

Les activités agricoles, de la pêche et de l'aquaculture marine constituent une part importante de l'économie régionale. Ces activités liées à l'exploitation des ressources ne seront durables qu'à la seule condition de disposer de moyens d'observation des milieux. Les 6 projets contribuent à renforcer l'excellence de la Bretagne dans le domaine de l'observation des milieux terrestres et maritimes. Ils proposeront de nouvelles technologies d'observation des milieux marins afin d'adopter des attitudes préventives vis-à-vis des risques maritimes et des ressources exploitées. De grandes infrastructures de recherche comme Euro-Argo et Vigisat 2 sont soutenues dans ce domaine.

Les projets portés par IFREMER, et leur financement, s'inscrivent dans le cadre du renforcement du campus mondial de la mer de Brest, incluant le transfert des centres de décision de l'Institut inscrit dans le protocole d'engagement signé par le Premier ministre et le président du Conseil régional à Brest le 18 décembre 2014.

h) E-science

Les données des études scientifiques se multiplient et demandent à être accessibles par les communautés les plus larges pour approfondir les connaissances dans les domaines du climat, de l'environnement et de la santé. Le projet CeSGO est stratégique pour développer des services de calculs en bio-informatique, afin d'accélérer l'interprétation des données en génomique, métabolomique, protéomique dans les secteurs des biotechnologies vertes, bleues et rouges, toutes présentes en Bretagne. Ce projet s'inscrit en soutien de la compétitivité des territoires et vient appuyer la cohérence du dispositif Biogenouest®. Le projet DATARMOR est stratégique puisqu'il conforte le pôle national de données « Océan » et comporte un volet visant à assurer l'évolution de l'infrastructure serveur de stockage/traitement/calcul et un volet R&D. Il permet de relever les défis que représentent aujourd'hui les traitements et interprétations des données de gros volume et d'améliorer les modèles de prévision océanique et de climat.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€				
		État (BOP 172)	État (organismes et agences de recherche)	Région	Autres collectivités	FEDER
1 – Innovations sociales pour une société ouverte et créative	1,4	0,173		0,463	0,464	0,3
2 – Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité	26,1	0,75	8,162	7,233	7,62	2,335
3 – Activités maritimes pour une croissance bleue	9,845	2,56	1,1	1,54	1,53	3,115
4 – Technologies pour la société numérique	23,652	5,284	2,085	3,713	5,032	7,538
5 – Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie	8,32	2,06	0,907	1,525	1,282	2,546
6 – Technologies de pointe pour les applications industrielles	15,975	4,11	0,4	2,563	2,977	5,925
7 – Observation et ingénieries écologiques et énergétiques au service de l'environnement	33,472	7,23	9,105	4,145	4,15	8,842
8 – E-science	7,825	2,3	1,125	0,95	0,95	2,5

C) Innovation

Ce volet correspond aux opérations que permettent de financer les interventions de l'État sur son programme 172 (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche).

La maquette proposée s'inscrit dans la dynamique de la Glaz Economie. Elle est complémentaire du volet recherche et de la démarche partagée par les collectivités de contrats d'objectifs et de moyens 2015-2020 avec les structures de l'innovation. Elle s'inscrit dans les priorités de la S3 bretonne et s'articule pleinement avec les efforts réalisés par ailleurs pour le développement de l'innovation dans les filières structurantes et ou en émergence, en lien avec leurs territoires d'implantation.

L'engagement nécessaire pour le financement des projets peut être détaillé de la façon suivante :

Total	État (BOP 172)	Région	Autres collectivités	FEDER
11,353 M€	2,303 M€	3,745 M€	3,480 M€	1,825 M€

L'abondement par les fonds européens est attendu sur l'action de soutien aux investissements R&D des centres d'innovation technologique.

Trois leviers d'action sont proposés dans le volet innovation :

Objectif stratégique n°5 : animation des plateformes technologiques

Dans le cadre d'un système régional d'innovation et de transfert de technologie, il s'agit d'accompagner la structuration des plateformes technologiques et d'innovation adossées à l'enseignement supérieur/recherche (PFT). L'objectif est de consolider un réseau de plateformes visibles et à la pointe, en lien avec les communautés scientifiques et les écosystèmes innovants, en favorisant les coopérations avec les TPE – PME par des offres de prestations de service et de sessions de formations aux technologies de pointe.

Objectif stratégique n°6 : soutien de l'innovation par le transfert et la diffusion de la recherche technologique

Il s'agit de soutenir les Centres de Diffusion Technologique (CDT) dans leur mission de conseil technologique auprès des TPE-PME afin de développer des collaborations entre les acteurs du développement économique et la recherche publique. Ce levier d'action a également pour objectif de soutenir les projets initiés par les CDT sur leur propre structuration, en leur donnant les moyens d'évoluer vers la labellisation CRT (Centres de Ressources Technologiques). Le projet de cartographie des compétences de la recherche publique bretonne Plug In Labs, promouvant les compétences de la recherche aux acteurs du développement économique, s'inscrit également dans le cadre.

Objectif stratégique n°7 : investissements de R&D dans les Centres de Ressources Technologiques

Il s'agit de soutenir les projets structurants de ressource des Centres de Ressources Technologiques (CRT) s'inscrivant dans la S3, en vue d'une diffusion de la recherche technologique bretonne vers l'économie régionale. Ces projets pourront se faire en lien avec les grands projets de recherche portés par les acteurs académiques.

Détail des opérations du volet Innovation

Maquette financière globale – volet innovation du CPER	État	Région+FEDER (innovation)	Collectivités	TOTAL
	2,303 M€	5,570 M€	3,480 M€	11,353 M€

Animations des Plateformes technologiques	Départements	Agglos	Participations (Montants)				Montant de l'opération (€)
			État (DRRT)	Région (innovation)	Collectivités territoriales	Montant annuel	
TechHyp – UBO	29	BMO	15 000	25 000	25 000	65 000	390 000
Compositio+IdComposite – UBS-UR1	56+22	LA+SBA	30 000	50 000	80 000	160 000	960 000
ProdiaBio – UBS	56+22	Pontivy	25 500	25 000	25 000	75 000	450 000
Bretagne UGV – Prototypage – ENS	35	RM	15 000	25 000	25 000	65 000	390 000
MobBi – UR1	35	RM	15 000	25 000	25 000	65 000	390 000
Total annuel			100 500	150 000	180 000	430 000	
Total CPER			603 000	900 000	1 080 000		2 580 000

Investissements de R&D des Centres de Ressource Technologiques (1)	Départements	Agglos	« Coût prévisionnel retenu » 2015-2020	Participations (Montants)				% maxi / coût total Plafond théorique (sous réserve réglementation RDI)
				État (2) (DRRT)	Région+FEDER (innovation)	Collectivités territoriales	Total (3) Fi public	
ADRIA Développement	29	QC	780 000	150 000	300 000	150 000	600 000	624 000
VEGENOV	29		1 600 000	300 000	600 000	300 000	1 200 000	1 280 000
CRT Morlaix	29	MC	400 000	0	100 000	100 000	200 000	200 000
Photonics Bretagne	22	LTC	2 000 000	300 000	750 000	450 000	1 500 000	1 600 000
Zoopôle Développement	22	SBA	700 000	125 000	250 000	125 000	500 000	560 000
CEVA	22		1 200 000	0	300 000	300 000	600 000	600 000
Pôle Cristal	22	CODI	400 000	75 000	150 000	75 000	300 000	320 000
Institut Maupertuis	35	RM	1 500 000	300 000	600 000	300 000	1 200 000	1 200 000
IdMer	56	LA	1 500 000	0	600 000	600 000	1 200 000	1 200 000
TOTAL 2015-2020			10 080 000	1 250 000	3 650 000	2 400 000	7 300 000	72,42%

(1) dans le cadre des Contrats d'objectifs et de moyens entre collectivités

(2) priorité sera donnée aux CRT inscrits dans les projets ESR du CPER

(3) investissement R&D : taux global à définir selon réglementation projet par projet – clé de répartition des financements : 50 % Région-FEDER / 50 % Collectivités-État

Actions de transferts/valorisation (en lien avec SATT)	Départements	Agglos	Participations (Montants)				Montant de l'opération (€)
			État (DRRT)	Région et collectivités		Montant annuel	
CRITT Id2Santé (1)	29+35	BMO+RM	35 000	85 000		120 000	720 000
CRITT CBB-Capbiotech (1)	29+35	QC+RM	35 000	85 000		120 000	720 000
Total annuel			70 000	170 000		240 000	
PlugInLabs (2)			30 000	(2)			30 000
Total CPER			450 000	1 020 000			1 470 000

(1) dans le cadre des Contrats d'objectifs et de moyens entre collectivités

(2) financement de l'action PlugInLabs par la Région dans le cadre du COM UEB

IV) VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Total	État	Région	Europe
245,59	115,49 M€	102,8 M€	27,3 M€ *

*

hors breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

La Bretagne dispose d'un patrimoine naturel d'exception, imbriqué au sein d'une biodiversité dite « ordinaire », qui constitue un atout indéniable pour son économie et sa qualité de vie. L'équilibre de ces écosystèmes est fragile et subit de nombreuses pressions, liées notamment à l'extension des activités économiques et à l'étalement urbain. Malgré une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux au cours de ces dernières décennies, les ressources naturelles de la Bretagne continuent d'être fortement sollicitées et doivent être mieux gérées afin d'assurer aux générations futures les conditions de leur propre développement. S'appuyant sur ses atouts, notamment la qualité du patrimoine naturel et le potentiel important de développement des énergies renouvelables marines et terrestres, la Bretagne doit être en pointe pour la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique (TEE).

L'objectif central du CPER est de décloisonner les approches afin d'encourager une évolution globale de nos modes de vie, d'où une importance particulière accordée aux approches transversales et territoriales au sein du volet transition écologique et énergétique. Ce volet constitue, à l'échelle régionale, l'outil principal de coordination et d'animation des stratégies en faveur du développement durable. Pour autant il n'a pas vocation à héberger l'ensemble des crédits sectoriels qui bénéficieront à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique de la Bretagne, qui peuvent relever d'autres volets du CPER ou d'autres logiques de programmation (fonds européens, programme des investissements d'avenir, plan agricole et agroalimentaire, contrats de partenariat avec les pays...). L'articulation entre le CPER et ces financements constitue néanmoins un enjeu essentiel bien identifié, afin que les projets suscités par la mobilisation des territoires, des entreprises et des citoyens puissent faire l'objet d'un accompagnement adapté.

Les actions qui ont été retenues dans le volet transition écologique et énergétique l'ont été avec l'objectif de susciter une mobilisation la plus large des acteurs locaux et une complémentarité avec les interventions possibles des autres partenaires, afin de démultiplier l'impact des financements de l'État, du Conseil régional et de l'Union Européenne en faveur d'une transition globale du modèle économique et social de la Bretagne.

Les projets sollicitant un soutien public au titre du CPER feront l'objet d'une instruction par les services de l'État, du Conseil régional de Bretagne et des collectivités partenaires en veillant, dans un souci de simplification, à s'appuyer autant que possible sur la comitologie existante.

Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État (ADEME)	Région	Union Européenne
Objectif stratégique n°1 : Transition énergétique et climatique	73,35	22,2	31,15	20
Efficacité énergétique des bâtiments	19,5	11,7	7,8	-
Développement des énergies renouvelables et bas carbone	53,25	10,5	23,35	20

a) Efficacité énergétique des bâtiments

Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) vise l'amélioration de la performance énergétique de 45 000 logements par an d'ici 2020, ambition confirmée dans le cadre du plan bâtiment durable en Bretagne. Le CPER 2015-2020 contribuera à cet objectif en soutenant la mise en place de plateformes locales de rénovation de l'habitat, chargées d'accompagner les particuliers dans leurs démarches, et en poursuivant le soutien à la mobilisation des acteurs du logement social et des copropriétés, en coordination avec les financements mobilisés par l'Agence Nationale de l'Habitat et le programme opérationnel FEDER.

Les entreprises pourront également être accompagnées à travers un soutien aux réseaux professionnels. Dans le CPER, l'État et le Conseil régional soutiendront la mise en œuvre de formations professionnelles pour les entreprises du bâtiment et la recherche de solutions de construction et de rénovation innovantes, afin de développer les compétences nécessaires au développement de cette filière. A cet effet, le CPER 2015-2020 mobilisera 19,5 M€, qui s'ajouteront aux financements de l'Agence Nationale de l'Habitat et aux autres dispositifs nationaux (crédit d'impôt transition énergétique, éco-PTZ...) qui accompagnent financièrement les opérations de rénovation.

b) Développement des énergies renouvelables et bas carbone

La Bretagne dispose d'un important potentiel de développement des énergies renouvelables terrestres et marines permettant d'envisager, d'après le Schéma régional climat air énergie, un doublement, voire un triplement de la production renouvelable entre 2010 et 2020. Ce développement sera fortement accompagné par l'État, le Conseil régional et l'Union européenne, en ciblant particulièrement l'accompagnement des filières émergentes (énergies marines renouvelables, méthanisation, biomasse) et la mise en œuvre de solutions de stockage et de valorisation de l'énergie produite. Les projets retenus devront contribuer à structurer durablement les filières économiques liées à ces nouvelles activités.

S'agissant des énergies renouvelables électriques, le soutien de l'État se traduira essentiellement par la mise en œuvre des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite, en dehors de la méthanisation et du soutien aux études pour les projets structurants ou innovants qui pourront être financés directement par le CPER. Les crédits du fonds chaleur géré par l'ADEME pourront être mobilisés en complément des crédits inscrits au CPER.

Objectif stratégique n°2 : économie des ressources

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État (ADEME)	Région	Union Européenne
Objectif stratégique n°2 : Économie des ressources	5,7	4,8	0,9	-
Prévention et valorisation des déchets	3,9	3,9	-	-
Innovation économie circulaire	1,8	0,9	0,9	-

c) Prévention et valorisation des déchets

L'ADEME poursuivra dans le CPER 2015-2020 l'accompagnement des démarches de prévention des déchets, et appuiera le lancement d'actions en faveur de la valorisation de l'énergie fatale issue du traitement des déchets. Les actions de valorisation matière des déchets pourront également faire l'objet d'un soutien, notamment dans le secteur du bâtiment. Les crédits du fonds déchet géré par l'ADEME pourront être mobilisés en complément des crédits inscrits au CPER.

d) Innovation et économie circulaire

L'économie circulaire est une thématique en émergence, sur laquelle les filières économiques bretonnes manquent encore de références. Le contrat de plan État-Région soutiendra des initiatives pilote ayant pour objet de contribuer à la construction de ces références, en ciblant prioritairement les filières économiques structurantes pour le territoire et en veillant à ce que ces actions contribuent à l'émergence de filières performantes de valorisation des déchets. Le CPER pourra également accompagner sur cette thématique les démarches innovantes d'éco-conception.

Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État (ADEME)	Région	Union Européenne
Objectif stratégique n°3 : Approches territoriales énergétiques et climatiques	11,85	5,4	6,45	-
Connaissance et observation	2,25	1,2	1,05	-
Accompagnement des stratégies territoriales	5,4	2,4	3	-
Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie	4,2	1,8	2,4	-

a) Connaissance et observation

Les capacités régionales d'observation et de connaissance sur l'énergie et les gaz à effet de serre seront consolidées à travers un engagement de l'État et du Conseil régional à hauteur de 2,25 M€. Sur ce domaine, la période 2015-2020 devra notamment permettre d'accroître les connaissances en matière d'adaptation au changement climatique. Le CPER contribuera également à une meilleure connaissance des flux de déchets et des circuits de valorisation.

b) Accompagnement des stratégies territoriales

L'État et le Conseil régional accompagneront les initiatives locales en faveur de la transition énergétique, en ciblant particulièrement les territoires souhaitant s'inscrire dans une démarche « énergie positive » ou développant un projet de boucle énergétique locale. Les démarches d'aménagement et de mobilité durable pourront également être soutenues, notamment à travers le soutien au maintien de capacités d'ingénierie mutualisées.

c) Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie

Cette action est spécifiquement réservée à l'accompagnement des démarches exemplaires conduites par des entreprises ou au sein de filières économiques particulièrement concernées par les enjeux de maîtrise de l'énergie et/ou d'économie circulaire (tourisme, grande et moyenne distribution, événementiel, agriculture...).

Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Union Européenne
Objectif stratégique n°4 : Prévention des risques naturels	3,88	3,88	-	-
Implantation d'un radar météorologique	0,55	0,55	-	-
Soutien à l'élaboration de stratégies de prévention contre les inondations	3,33	3,33	-	-

a) Implantation d'un radar météorologique en bande X

Les épisodes météorologiques de l'hiver 2013/2014 ont démontré la nécessité d'accroître la fiabilité des prévisions de pluviométrie. L'implantation d'un radar météorologique dans le Morbihan permettra d'améliorer significativement la prévision pluviométrique, notamment sur tout le centre Bretagne. Ce radar permettra également d'améliorer la prévision des crues fournie par le service de prévision des crues Vilaine et Côtières Bretons, en particulier sur les bassins versants de l'Oust et du Blavet.

L'État cofinancera à hauteur de 0,55M€ l'installation de ce radar, en partenariat avec Météo-France.

b) Soutien à l'élaboration de stratégies de prévention contre les inondations et à la mise en place des nouveaux programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)

La contractualisation visera à favoriser une stratégie globale de prévention des risques d'inondation sur les territoires, notamment en augmentant la capacité d'adaptation des territoires. Cela passera par l'accompagnement des stratégies locales de gestion des risques d'inondation pour les territoires exposés à des risques importants au sens de la directive inondation (Vilaine de Rennes à Redon, Saint-Malo baie du Mont-Saint-Michel et Quimper littoral sud Finistère) et des éventuels PAPI associés dès lors qu'ils seront labellisés postérieurement à la date de signature du CPER.

Les actions des PAPI nouveaux couvrant le reste du territoire pourront également être accompagnées. Les actions prévues dans le cadre de PAPI déjà labellisés à la date d'entrée en vigueur du CPER disposent de leur propre plan de financement et ne sont donc pas éligibles aux financements du CPER.

Les financements CPER ne représentent qu'une partie des crédits engagés par l'État pour ce type d'actions, principalement financées au travers du fonds Barnier.

Le Conseil régional pourra contribuer à soutenir les démarches de prévention contre les inondations dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de projets de territoires pour l'eau (cf infra), selon une double logique :

- le financement de l'élaboration des PAPI dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- l'accompagnement de l'animation locale sur l'émergence de nouveaux modes de gouvernance et de réorganisation des acteurs dans le cadre de l'application de la loi MAPTAM donnant compétence Gestion de l'eau, des Milieux aquatiques et de Protection contre les Inondations (GEMAPI) aux bloc communal et intercommunal.

Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Union Européenne
Objectif stratégique n°5 : Biodiversité et paysages	30,87	5,37	18,2	7,3
Mise en œuvre de la trame verte et bleue	5,42	1,08	2,04	2,3
Acquisition, organisation et diffusion des connaissances	7,1	1,8	2,3	3
Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages	18,35	2,49	13,86	2

a) Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Le CPER contribuera à soutenir les actions en faveur de la trame verte et bleue. Il appuiera l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de plans d'actions en faveur de la préservation ou de la remise en bon état de continuités écologiques qui s'inscrivent dans la stratégie globale du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les actions en faveur de la conservation des espèces protégées au sein des réservoirs de biodiversité pourront également être soutenues.

b) Acquisition, organisation et diffusion des connaissances

Le CPER contribuera à soutenir les actions de connaissance du patrimoine naturel breton, en veillant à ce que ces actions s'inscrivent dans un objectif d'une plus grande structuration et mutualisation de la connaissance et des compétences développées au sein des structures. Une attention particulière sera portée aux actions entreprises en faveur d'une meilleure connaissance des habitats terrestres et marins, notamment ceux situés au sein du réseau Natura 2000.

c) Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages

Le CPER soutiendra les outils de gestion et de préservation des espaces naturels. Il pourra également soutenir l'émergence d'outils de gestion d'importance régionale pouvant apporter une réelle plus-value par rapport aux structures et aux compétences existantes, notamment en matière de gestion des espaces naturels et de protection de paysages emblématiques (opérations grand site).

L'État réservera sur sa participation à cette action un montant de 540 000 € pour appuyer la mise en œuvre d'Opérations Grand Site sur Erquy-Frehel, Gâvres-Quiberon, et la pointe du Raz - cap Sizun.

Objectif stratégique n°6 : Eau

Opérations	Montant de l'opération (Hors FEADER) (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État (AELB)	Région	Union Européenne
Objectif stratégique n°6 : Eau	119,7	73,6	46,1	74
Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques	18,4	16	2,4	-
Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables	45,9	28	17,9	74
Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques	49	28	21	-
Coordination régionale de la politique de l'eau	0,8	0,2	0,6	-
Acquisition, transfert et valorisation de connaissance	5,6	1,4	4,2	-

Les crédits des mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que ceux de breizh bocage sont intégrés dans le FEADER

a) Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques

L'État et le Conseil régional soutiendront la restauration des milieux aquatiques dégradés, notamment en investissement, dans un objectif de bonne atteinte des objectifs de qualité des eaux fixés par la directive cadre sur l'eau et de restauration des continuités écologiques.

b) Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables

L'accompagnement des changements de pratiques en agriculture constitue un enjeu notable de reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne. Dans un objectif de lisibilité budgétaire, la majorité des crédits de l'État, du Conseil régional et de l'Union Européenne dédiés à la mise en œuvre de l'agro-écologie en Bretagne sont contractualisés dans le cadre du Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne. Les crédits dédiés à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques et ceux consacrés à la mise en œuvre du dispositif Breizh bocage font néanmoins l'objet d'une contractualisation spécifique dans le cadre du CPER, en lien avec les priorités retenues dans la maquette du FEADER.

c) Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques

Pour répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau déclinés dans le SDAGE Loire-Bretagne, et donner une nouvelle impulsion à la politique de l'eau, la Région, les Départements et l'État prévoient d'élaborer d'ici fin 2016 un Plan Breton pour l'Eau axé sur deux objectifs : une gouvernance de l'eau renouvelée et une politique plus intégrée de l'eau.

Cette recherche de transversalité se traduit également au plus près des territoires. Dès 2015, les partenaires publics soutiendront financièrement les stratégies globales de gestion de l'eau mises en place à l'échelle des périmètres hydrographiques : les "projets de territoire pour l'eau". Il s'agit ici de sortir d'une approche sectorielle pour initier des démarches durables de gestion de l'espace qui prennent en compte tous les leviers : bocage et zones humides, foncier, urbanisme, développement local, filières économes en intrants...

L'État et le Conseil régional prévoient ainsi de mettre à disposition des territoires bretons un montant de 49 M€ afin d'accompagner leurs projets dans ce cadre.

d) Coordination régionale de la politique de l'eau

La politique de l'eau nécessite un fort niveau de coordination entre l'ensemble des partenaires financeurs du Contrat de plan Etat-Région et avec les structures d'animation organisées à l'échelle hydrographique. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la mise en place de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de l'élaboration d'un Plan Breton pour l'Eau. La coordination générale sera assurée à l'échelle régionale en associant l'ensemble des partenaires et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau.

e) Acquisition, transfert et valorisation des connaissances sur l'eau

Des travaux d'acquisition de données, de transfert, de valorisation et de partage des informations pourront être financés sur une ligne dédiée du CPER, afin d'assurer une plus grande efficacité dans la mutualisation des connaissances liées à l'eau. Ces travaux pourront notamment porter sur le développement de méthodes et de référentiels (ex : observatoire sur l'eau porté par le GIP Environnement, travaux du Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne favorisant le transfert de la connaissance scientifique vers les acteurs de territoire dans le domaine de l'eau, etc.).

Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€	
		État	Région
Objectif stratégique n°7 : Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,24	0,24	-

Le CPER participera au soutien de la dynamique des démarches intégrées de développement durable de type Agenda 21. Pour cela, il soutiendra l'élaboration d'outils et de méthodes mobilisables par tous les territoires en accompagnant des actions innovantes et des expérimentations issues des Agendas 21 dès lors qu'elles intégreront un dispositif de suivi à même de favoriser leur généralisation.

L'État et le Conseil régional mobilisent en dehors du CPER des financements destinés à des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable afin de nourrir un dialogue avec la société civile sur les termes d'un mode de vie plus durable (exemple du projet partagé d'Index du Développement durable).

V) VOLET NUMÉRIQUE

Total	État	Région	Autres
20,91	1,56 M€	7,53	11,82

L'accessibilité de la région ne passe plus uniquement par le déploiement de réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par l'accès à des réseaux très haut débit, permettant à chacun sur le territoire de se connecter au reste du monde.

La révolution numérique offre des opportunités majeures de développement et de compétitivité en raison de la présence en Bretagne d'une filière TIC forte et dynamique.

Le numérique est également un facteur d'innovation économique et sociale indispensable à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie de ses habitants.

Parce que tous les territoires ne présentent pas les mêmes intérêts pour les opérateurs privés dans le déploiement des infrastructures très haut débit, les collectivités bretonnes se mobilisent pour que chaque territoire soit desservi par le très haut débit. L'enjeu de solidarité est au cœur des préoccupations. L'accès public au numérique ainsi que les actions destinées à favoriser l'inclusion numérique doivent contribuer au développement des usages numériques pour toutes et tous, indépendamment de leurs moyens matériels et financiers.

La Conférence numérique régionale, regroupant l'État et les principales collectivités bretonnes, a permis de poser les bases de la mutualisation et de la coopération voulue par tous les acteurs pour mettre en œuvre le projet d'infrastructures et d'aménagement du territoire qu'est « Bretagne Très Haut débit ».

Le projet « Bretagne Très Haut Débit » a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD), à travers la fibre optique, à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030. Ce projet présente un coût total estimé à 2 milliards d'euros. Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans certaines villes et agglomérations. En dehors de ces zones (90% du territoire breton et 60% de la population), les collectivités territoriales ont décidé de déployer un réseau d'initiative publique (communément appelé « RIP ») sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ce déploiement s'opère selon quatre axes :

- un axe « Equilibre » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;
- un axe « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe « équilibre » ;
- un axe « Economie, Connaissance, Services » qui consiste à déployer la fibre optique vers des sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en complément des autres axes ;
- un axe « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique. La montée en débit est une opération qui consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les répartiteurs et les « nœuds de raccordement abonnés » (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits offerts.

Le projet breton « Bretagne Très Haut Débit », a bénéficié, pour l'État, d'un accord préalable de principe pour un financement du programme d'investissements d'avenir d'un montant de 151,9 M€ et, pour la Région, d'un engagement de 65 M€ pour la période 2014-2018. Il mobilisera également une enveloppe de 80 M€ de FEDER.

Le volet numérique du CPER 2015-2020 s'inscrit en cohérence avec ces orientations et porte sur le développement des usages. Il s'articule autour de deux priorités :

- améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils qui en découlent ;
- favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

Les projets numériques à vocation ou contenu local, concourant au développement des usages numériques, notamment dans des « tiers-lieux » (cantines, Fablab, espaces de co-working et de télétravail, associations d'éducation populaire), faisant appel aux financements des collectivités territoriales concernées, pourront être co-financés par l'État dans le cadre du volet territorial, par le Conseil régional dans le cadre des contrats de Partenariat et par les fonds FEDER dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) notamment.

Les projets relevant d'une thématique ministérielle (ESR, Santé, etc.) ont vocation à être financés sur les budgets correspondants et non sur le volet numérique.

Le FEDER pourra également être mobilisé sur ce volet numérique, selon les principes approuvés dans le programme opérationnel.

Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres collectivités
Objectif stratégique n°1 : Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique et développer les outils liés	17,01	0,66	4,53	11,82

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN). Le syndicat mixte *Mégalis Bretagne* témoigne de cette volonté et de cette habitude de travail collaborative. Cette dynamique régionale s'est structurée autour de principes et critères communs tels que la mutualisation des moyens, la synergie des acteurs concernés, l'accessibilité des données (notamment en lien avec le principe d'open data), l'interopérabilité et la sécurité des technologies et services proposés.

Le volet numérique vise à renforcer la cohérence des différentes actions menées sur le territoire, favoriser les approches de mutualisation, développer les actions abordant la recherche de modèles sur la souveraineté et la gestion des données massives.

Cet objectif n°1 vise à :

a) Renforcer la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire

Ainsi, ce volet pourra accompagner toute réflexion permettant de poursuivre la démarche engagée dans le cadre des priorités de la SCORAN.

b) Développer l'observation, la mutualisation et le partage de l'information géographique

Le rapport de Claudy Lebreton rappelle que le « *renforcement de l'ouverture des données publiques (open data) des collectivités représente un enjeu important* ».

GéoBretagne, outil mutualisé initié au CPER 2007-2014, met d'ores et déjà à disposition des acteurs publics bretons et du grand public des ressources géographiques qui ont permis de donner naissance à de nombreux cas de réutilisations. Sur la base de cette efficience avérée et dans l'objectif de répondre aux nombreux enjeux de demain en termes d'usages numériques, ce projet nécessite d'être développé à la fois sur un plan technique et sur un plan ressources de données référentielles libres de droit.

Si la collecte et la restitution de données sont importantes, leur exploitation à des fins d'analyse l'est aussi. Les observatoires sont nombreux, mais restent dispersés et mettent assez rarement en perspective, avec les autres observatoires, les données qu'ils produisent. Un travail de mutualisation et de coordination des observations est nécessaire. C'est pourquoi, le volet « territoires » du Pacte d'avenir pour la Bretagne a identifié la création d'un observatoire partagé des dynamiques territoriales comme une priorité. Le volet numérique du CPER pourra soutenir le développement des outils contribuant à cet observatoire des territoires.

c) Favoriser le développement des usages dans le domaine de l'e-administration

L'accès en ligne aux procédures administratives correspond aux ambitions de la modernisation de l'action publique. La stratégie régionale s'appuie sur la refonte de la plateforme régionale d'administration électronique (Mégalis) pour l'ensemble des collectivités de Bretagne avec comme objectif de la transformer pour répondre aux enjeux d'interopérabilité, de sécurité et d'accessibilité des systèmes d'information.

Cela pourra se traduire notamment par le développement d'un bus de services, médiateur des échanges, et d'un gestionnaire d'identités permettant la mise en œuvre de mécanismes d'authentification uniques des utilisateurs. Les services ainsi proposés et développés seront par exemple : une salle des marchés publics en ligne, des parapheurs électroniques, un service de dématérialisation des factures, etc.

d) Résorber les zones blanches de téléphonie mobile

La résorption des zones blanches de téléphonie mobile représente un enjeu important pour les territoires les plus enclavés. Suite aux expérimentations actuellement conduites par les opérateurs, la piste d'une solution 4G mixte (fixe + mobile) est à examiner. Le volet numérique du CPER pourra être mobilisé sur la réalisation d'études permettant de développer les conditions d'attractivité de territoires pour les opérateurs.

Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres collectivités
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	3,9	0,9	3	-

Cet objectif n°2 vise à :

a) Réaliser l'équipement numérique pour l'école européenne supérieure d'art de Bretagne

La Bretagne compte deux établissements publics d'enseignement supérieur artistique : l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) et le Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire (nom d'usage : le Pont supérieur). La structuration souhaitée a été celle de pôles régionaux de taille significative, constitués à partir d'offre de formation jusqu'alors morcelée. Ainsi l'EESAB est la réunion de 4 écoles d'art de Bretagne (Brest, Lorient, Quimper, Rennes).

L'enjeu est de « faire pôle » à partir de 4 sites éloignés les uns des autres. Face à cet enjeu, le développement des usages numériques est crucial. Il comporte 2 volets : la mise en réseau des sites de l'établissement (téléphonie, stockage, nouvelles licences, visioconférence, etc.) et le développement des usages pédagogiques et artistiques numériques.

b) Réaliser l'équipement numérique pour le « Pont supérieur »

Il s'agit également de développer les usages numériques au service de la création et de l'enseignement supérieur artistique pour le Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire (nom d'usage : le Pont supérieur), réunion de 3 entités de formation réparties sur l'interrégion (l'ancien CEFEDM à Nantes, l'école du Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes, l'école du Centre National de la Danse Contemporaine (CNDC) à Angers). Ainsi, le CPER sera mobilisé pour la création de salles immersives dédiées à la formation dans le domaine de la création en lien avec le Campus numérique de Bretagne.

c) Développer une plateforme numérique de production et de diffusion de contenus audiovisuels

Le programme d'investissement proposé vise à accompagner la constitution d'une plateforme numérique régionale de production et de diffusion de contenus audiovisuels. Ce projet est conforté par la mention, dans le Pacte d'avenir, du « développement d'une offre audiovisuelle régionalisée (...) pouvant faire l'objet d'une expérimentation » ainsi que par la publication du rapport « Brucy » sur l'avenir de France 3.

VI) VOLET EMPLOI

Total	État	Région
20	10	10

Après plusieurs décennies d'un très fort développement économique, la Bretagne a connu une crise sans précédent à la fin de l'année 2013 alimentée, notamment, par une succession de fermetures d'entreprises et de restructurations qui ont affectées plusieurs de ses filières maîtresses : l'agroalimentaire, les technologies et de l'information et de la communication et l'automobile. La Bretagne, malgré un taux de chômage moins élevé que sur le territoire national, peine à trouver les leviers d'un rebond. Les disparités territoriales s'accroissent et les populations fragiles restent les plus touchées : les jeunes, les seniors et les femmes.

L'État consacre un budget important aux politiques en faveur des demandeurs d'emploi les plus fragiles, prioritairement pour les jeunes peu qualifiés et les seniors en grandes difficultés. En 2014, les dispositifs de contrats aidés, emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion, contrats de génération et garanties jeunes ont mobilisé plus de 140 M€ de crédits de l'État.

Le Conseil régional de Bretagne s'engage pour l'égalité des chances : développer la formation pour l'emploi, l'adapter à l'évolution des secteurs économiques, la décliner sur l'ensemble du territoire, telles sont les grandes orientations de la politique régionale pour la formation. Cette politique est le fruit d'une stratégie construite avec tous les partenaires (État, branches professionnelles, organismes de formation...) pour faciliter la formation de tous, tout au long de la vie. Elle mobilise près de la moitié du budget régional sur un large champ d'intervention.

Dans ce contexte, l'enveloppe consacrée par le CPER au volet emploi constitue une part marginale du budget des politiques de l'emploi et de la formation en Bretagne. Mais l'objectif du CPER en ce domaine est essentiellement de développer des actions transversales et spécifiques, ciblées pour anticiper et accompagner les mutations économiques dans les territoires, et soutenir des filières prioritaires pour l'économie bretonne. C'est l'effet levier qui est recherché, en cohérence avec les orientations tracées par le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Le volet emploi prend appui sur la concertation développée avec les partenaires sociaux pour la construction du pacte, et se poursuit, d'une part au sein de la conférence sociale de Bretagne, et d'autre part au sein du CREFOP installé en décembre 2014. Par ailleurs, il s'articule avec le volet territorial du CPER, s'agissant notamment de répondre aux mutations économiques des territoires, et au développement de l'emploi et des compétences.

Un comité de pilotage associant l'Etat et le Conseil régional, réuni au moins une fois par an, veillera à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du volet emploi du CPER. Les partenaires sociaux pourront y être associés en tant que de besoin, s'agissant notamment du suivi et de l'évaluation des dispositifs. La conférence sociale et le bureau du CREFOP seront régulièrement tenus informés de l'avancement du volet emploi du CPER.

Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics

Cet objectif nécessite une approche transversale liée à l'orientation, la formation et l'insertion des salariés. Une connaissance fine des problématiques emploi/formation, globales ou sectorielles, au niveau territorial et infra régional, est un préalable incontournable. Une attention particulière sera portée aux publics les plus fragilisés sur le marché du travail, dont les femmes qui connaissent des freins périphériques à l'emploi, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, en lien avec le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels.

a) Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels

La liaison emploi/formation suppose de bien connaître les métiers, les dispositifs de formation, la situation de l'emploi dans les branches, les évolutions sectorielles dans des domaines structurants ou dans des filières émergentes. Cette observation peut par ailleurs être approfondie dans des domaines encore parfois insuffisamment explorés comme la culture ou le sport. Elle appelle également une dimension prospective encore trop peu développée, s'agissant notamment d'anticiper les mutations économiques. Par ailleurs, et dès à présent, il convient de préparer le futur contrat de plan régional de développement de l'orientation et de la formation professionnelle (CPRDOFP) qui sera un outil de référence essentiel à la politique de formation en région ces prochaines années tenant compte de l'élargissement des choix professionnels pour les femmes et les hommes.

L'État et la Région, en concertation avec les partenaires sociaux, saisiront chaque fois que de besoin le CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) pour recueillir son avis sur ces dossiers. Ils s'accordent pour financer les structures régionales de nature à répondre à cette attente, et notamment le GREF (Groupement d'intérêt public Relation Emploi-Formation) de Bretagne et les observatoires de branches. Le financement de ces différentes structures passera par un conventionnement d'objectifs s'inscrivant dans les orientations stratégiques régionales en matière d'emploi, d'orientation et de formations. Par ailleurs ces outils d'observation devront trouver leur bonne articulation avec le projet d'observatoire des territoires cité au titre du volet numérique.

b) Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours

L'État et la Région s'accordent pour soutenir l'ARACT Bretagne (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) qui a pour mission de contribuer à développer la performance des entreprises et des organisations en améliorant les conditions de travail des salariés et la qualité de vie au travail. La composition paritaire de son conseil d'administration renforce la démarche de dialogue sociale initiée par le Pacte d'avenir.

La prévention des risques professionnels et de la pénibilité du travail est une priorité, à travers des actions territorialisées ou de nature collectives, plus particulièrement dans les secteurs des industries agroalimentaires, du commerce et de l'artisanat. Dans cet esprit, la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), ou des risques psycho sociaux fera l'objet d'une attention particulière. Il est par ailleurs attendu de l'ARACT sa contribution et son appui à la mise en œuvre du Plan régional santé au travail (PRST) et au Plan d'action régional pour l'égalité, ainsi que la définition et la diffusion d'outils pour soutenir les actions des entreprises.

c) Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois

Face aux inégalités professionnelles et en particulier face aux discriminations du marché du travail, l'État et la Région Bretagne, comme 8 autres régions, sont labellisées « Territoire d'Excellence » pour l'égalité professionnelle en raison de leur engagement pour faire progresser concrètement l'égalité entre les femmes et les hommes qui est un atout pour l'économie bretonne.

Forts de cet engagement conjoint et en prenant appui sur les expérimentations menées ainsi que sur la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle, l'État et la Région en Bretagne soutiendront des projets de nature régionale, à visée stratégique, ouvrant la porte à des déclinaisons territorialisées et souhaitent :

- Poursuivre la promotion de la mixité professionnelle des filières et des métiers ;
- Accompagner les entreprises et les branches professionnelles dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle ;
- Prendre en compte, avec les collectivités, la question de la parentalité en entreprise ou de la

création d'activités par les femmes et leurs conséquences en termes d'articulation des temps professionnels et familiaux ;

- Améliorer les conditions de travail des salarié-es, et valoriser les emplois à prédominance féminine ;
- Accompagner les femmes dans les territoires fragiles, dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et d'orientation tout au long de la vie.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres collectivités
Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	12,2	6,1	6,1	-
Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels	9	4,5	4,5	-
Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours	2	1	1	-
Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois	1,2	0,6	0,6	-

Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels

L'objectif est de procéder à une analyse rénovée des menaces et des opportunités qui pèsent sur l'emploi dans un territoire donné dans le but de sécuriser les parcours professionnels en anticipant les difficultés de recrutement des entreprises et les souhaits des salariés. La dimension formation du dispositif est un élément essentiel, de nature à faciliter la transition entre les secteurs professionnels.

a) Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux

La conférence sociale a identifié quatre territoires correspondant à des bassins de vie et d'emploi, au-delà des seules limites administratives, pour lesquels il s'agit d'innover et d'expérimenter un nouveau dispositif de sécurisation des parcours, et non de s'inscrire dans les dispositifs existants. Elle a acté une méthodologie et les conditions de pilotage de cette action.

- Un territoire très affecté par des restructurations lourdes ou continues : Morlaix, qui devra veiller à faire converger sa démarche avec les actions déjà initiées sur le territoire ;
- Un territoire peu affecté par des restructurations mais où l'emploi est en forte diminution : Saint-Brieuc / Lamballe ;
- Un territoire peu affecté par des restructurations récentes et avec des potentialités importantes : Lorient ;
- Un territoire avec des besoins importants d'accompagnement pour les entreprises : Vitré/Fougères.

b) Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires

La réforme du Service Public de l'Emploi Régional sera opérationnelle courant 2015. En Bretagne, l'État et la Région se sont accordés pour en faire une commission du CREFOP sous la présidence du préfet de région, ce qui encouragera à une concertation plus approfondie avec tous les acteurs de l'emploi, et notamment les partenaires sociaux.

A la suite, seront notamment institués les Services Publics de l'Emploi de Proximité. Ils n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble du territoire régional, mais à porter des projets spécifiques là où les conditions seront réunies, et notamment l'association la plus large possible des acteurs locaux pour conduire des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Cet objectif vient en appui du volet territorial sur l'enjeu des mutations économiques. Il s'articule avec les projets concordants retenus dans les contrats de partenariat proposés par le Conseil régional.

Sur le volet formation des projets, l'accompagnement régional des territoires se fait dans le cadre du financement des actions territoriales expérimentales du Conseil régional.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres collectivités
Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	5,4	2,7	2,7	-

Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne

Des stratégies de filières sont définies dans le cadre de la Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) pour la Bretagne. Elles concernent 11 filières, dont quatre stratégiques : les industries agroalimentaires, l'automobile, les technologies de l'information et de la communication, la construction et la réparation navales, et trois en émergence : les énergies marines renouvelables, les biotechnologies et les écotechnologies. L'observation sectorielle des besoins en emplois et compétences des filières à enjeux sera menée pour mieux anticiper les besoins et structurer efficacement les politiques publiques.

a) Accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et régionaux en matière de formation et de développement des compétences au sein de filières prioritaires

Le caractère « prioritaire » des filières repose soit sur les mutations économiques qui les impactent, soit sur leur caractère structurant pour l'économie bretonne, soit sur les opportunités de développement, de par leur caractère novateur ou porteur en Bretagne.

À ce stade, les filières suivantes sont repérées : transition énergétique, numérique, énergies marines, tourisme, automobile, industries agroalimentaires et artisanat.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire et le soutien à leurs structures d'animation territoriale feront l'objet d'une attention particulière.

Opérations	Montant de l'opération (M€)	Participations (Montants) -M€		
		État	Région	Autres collectivités
Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	2,4	1,2	1,2	-

VII) VOLET TERRITORIAL

A travers le volet territorial du CPER Bretagne 2015-2020, l'État et la Région entendent soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité des territoires. Ce volet est donc conçu en articulation avec la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, politique qui se décline dans des contrats de partenariats avec les 21 pays bretons et les îles du Ponant et mobilise au total une enveloppe de 266 M€ Sur cette enveloppe, 6 M€ affectés au contrat passé avec les Îles du Ponant sont directement inscrits au présent contrat.

Le volet territorial du CPER répond à deux principes complémentaires :

- apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale ;
- assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions publiques, au profit de territoires.

Il est bâti autour d'un nombre resserré d'objectifs stratégiques qui correspondent aux grands enjeux des dynamiques territoriales identifiés dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne. Il permet une concentration des moyens sur des territoires et thématiques prioritaires, et consolide ainsi les projets portés notamment par les collectivités et inscrits dans les contractualisations territoriales.

Opérations	Participations (Montants) -M€		
	État	Région	Europe
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral	6	6	FEAMP (8,1) FEADER
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	31,05	Contrats de partenariat	FEADER FEDER
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public			
Objectif stratégique n°4 : Conforter les fonctions de centralité et l'attractivité des villes petites et moyennes			
Objectif stratégique n°5 : Soutenir les coopérations et les stratégies des métropoles de Brest et Rennes	14		FEDER
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	20*		FEDER
Total	71,05 M€	6 M€ + Contrats de partenariat	-

**pour les projets d'intérêt régional, à compléter pour les projets d'intérêt national.*

Les financements mobilisés dans le volet territorial ont également un effet de levier sur des crédits de l'État mis en place hors du cadre CPER, en particulier la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui représente un financement annuel de l'ordre de 40 M€ en Bretagne.

Au-delà du fléchage de certaines actions vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le

volet territorial intègre également des éléments de cadrage pour l'élaboration et la gouvernance des contrats de ville et des moyens dédiés à des opérations de renouvellement urbain d'intérêt régional. Enfin, le volet territorial peut apporter aux collectivités un appui en ingénierie (études financières, concertation) afin d'accompagner les évolutions de la carte intercommunale.

Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral

L'État et la Région entendent soutenir les acteurs insulaires dans la réalisation de projets permettant d'améliorer l'offre de services à la population, de développer de nouvelles activités économiques, d'accélérer la transition écologique et énergétique dans ces territoires et de préserver leur exceptionnel patrimoine naturel. L'ensemble du littoral breton fait également l'objet d'actions afin d'améliorer la connaissance et la gestion de ces espaces à enjeux.

Sont visées les îles regroupées au sein de l'Association des îles du Ponant : île de Bréhat, île de Batz, île d'Ouessant, île de Molène, île de Sein, archipel des Glénan, île de Groix, Belle-Île, île de Houat, île d'Hoëdic, Île-aux-Moines, île d'Arz. Les pays engagés dans des démarches de gestion intégrée des zones côtières peuvent également être accompagnés.

Une contractualisation entre l'Association des îles du Ponant, le Conseil régional et l'Etat est mise en place pour 2015-2020, avec une clause de révision en 2017, afin de soutenir :

- les investissements (y compris en équipements numériques) pour renouveler et adapter l'offre de services à la population sur les îles : santé, protection des populations, gestion des déchets, gestion de l'eau, éducation-formation, culture, commerce de proximité ;
- les investissements pour la construction de logements sociaux sur les îles : l'intervention de l'État s'inscrit dans les délégations de compétences des « aides à la pierre ». L'intervention de la Région s'inscrira elle, dans le cadre des contrats de partenariat avec les îles et les pays ;
- les projets visant à favoriser l'accueil et le développement d'activités économiques traditionnelles (agriculture, pêche, tourisme) ou innovantes sur les îles (investissement, mise en réseau...) ;
- l'ingénierie et les investissements pour favoriser la transition énergétique sur les îles : actions de maîtrise de la demande, investissements de raccordements aux infrastructures EMR ;
- les actions de protection et de reconquête en matière de biodiversité (trame verte et bleu, atlas) sur les îles ;
- les actions d'ingénierie (études, coopérations) portées par l'Association des îles du Ponant, en lien avec les thématiques précitées.

D'autres partenaires pourront s'associer à la contractualisation. L'ensemble de ces enjeux doivent être analysés en articulation avec ceux majeurs d'accessibilité et de continuité territoriale qui représentent des défis majeurs pour les îles.

En dehors du contrat avec l'AIP, peuvent être soutenus des projets visant à mettre en œuvre des démarches de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et au développement d'outils visant à améliorer la connaissance du littoral (litto 3D). Le soutien aux démarches de GIZC s'appuie sur le volet maritime des contrats de partenariat mobilisant les fonds régionaux et le FEAMP.

Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires

La Bretagne connaît de nombreuses et profondes mutations économiques qu'il convient d'anticiper et d'accompagner. Il appartient à chaque territoire de développer les conditions favorables au développement économique, au développement de l'entrepreneuriat, d'identifier les niches, les pépites qu'il porte et de les accompagner dans leur essor, avec un enjeu particulier pour soutenir l'économie de proximité et l'économie circulaire.

Le volet territorial a vocation à soutenir des actions situées sur les territoires les plus directement impactés par des mutations économiques. Il s'agit, ainsi, d'intervenir prioritairement sur :

- les territoires susceptibles d'être concernés par des mutations économiques et qui se caractérisent par une forte dépendance à une activité industrielle unique, des fermetures cumulées d'établissements, une perte globale d'attractivité ou un taux de chômage supérieur à la moyenne ;
- les territoires identifiés par les partenaires de la Conférence sociale comme étant fortement impactés par des crises économiques et sociales ;
- les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La liste des territoires-cibles sera actualisée régulièrement au cours de la réalisation du CPER, en privilégiant des territoires à l'écart des zones économiquement les plus attractives.

Les actions visant à accompagner les transitions professionnelles et notamment les démarches structurées de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale (GPECT) font l'objet d'un soutien dans le cadre du volet emploi du CPER. En complément, le volet territorial soutient :

- les projets collectifs autour de la transmission des entreprises entre générations et de la promotion de l'entrepreneuriat individuel ou collectif. Une attention particulière est donnée aux actions visant à développer l'entrepreneuriat féminin, des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- les actions de lutte contre l'illettrisme notamment d'accompagnement des salariés licenciés et des personnes en insertion vers les formations aux savoirs de base ;
- le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Ce soutien est articulé avec les dispositifs portés par la Caisse des dépôts (notamment Citéslab). Il est par ailleurs articulé avec le volet emploi du présent contrat ;
- le soutien à l'émergence de réseaux économiques de territoire (clusters, pôles, incubateurs...) afin de développer de nouvelles filières (en lien avec celles de la Glaz économie, de la transition écologique, de l'économie circulaire...) et à la constitution de réseaux d'entreprises ;
- les actions visant à faire du numérique un levier de développement économique pour le territoire : développement d'un réseau de tiers-lieux (télécentres, co-working, Fab-Lab) pour mailler le territoire en équipements adaptés à l'organisation du travail des indépendants et télétravailleurs et au développement des usages numériques au service de l'économie (tourisme, notamment). Les projets pourront s'appuyer sur le déploiement du programme Bretagne THD ;
- les actions en ingénierie visant au renouvellement urbain du foncier économique (réhabilitation de friches en centre-ville/bourgs, densification,...) en lien avec l'intervention de l'établissement public foncier de Bretagne (EPF) ;
- toute autre action collective et expérimentale dans un territoire et qui visera un objectif d'accompagnement des mutations économiques.

Une mise en synergie des initiatives dans les territoires et une articulation avec les volets économiques des contrats de partenariat Région/pays seront recherchées.

Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public

Par services au public, on entend « l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires », dans l'esprit du travail réalisé en 2013 par le CESER de Bretagne sur les « services collectifs demain en Bretagne ».

L'accessibilité aux services au public est un enjeu pour tous les territoires ruraux et périurbains (hors pôles urbains de plus de 25 000 emplois), mais aussi pour tous les quartiers prioritaires de la politique de ville. Pour y répondre, le volet territorial peut soutenir :

- les démarches visant l'expérimentation et le démarrage de services innovants, ainsi que leur adaptation aux besoins des usagers (ouvertures horaires...) ;
- les actions (ingénierie et équipements) visant à développer les usages numériques pour améliorer l'offre de services par un meilleur accès à distance (télémédecine, e-formation, visio-guichets, déplacements du service vers l'utilisateur, dématérialisation...) ;
- les investissements des collectivités visant à mutualiser l'offre de services (relais ou maisons de services au public) des opérateurs (services sociaux, la Poste, Pôle emploi...) ;
- les investissements portés par des collectivités pour la construction de maisons de santé pluridisciplinaires afin de conforter l'offre de soin dans les territoires qui rencontrent des difficultés (zones prioritaires et fragiles définies dans le cadre du Projet régional de santé ainsi que, au cas par cas, zones à surveiller ; quartiers de la politique de la ville), sous réserve d'un projet pluri-professionnel de santé approuvé par l'ARS.

Les projets soutenus seront compatibles avec les futurs schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public, prévus par le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ils doivent par ailleurs revêtir une dimension collective et intercommunale et, s'agissant des investissements immobiliers, être localisés dans les centralités.

L'État mobilisera en complément du volet territorial la DETR pour financer les investissements. Des crédits régionaux et européens (FEDER et FEADER) seront mobilisables, notamment dans le cadre de l'axe « services collectifs essentiels » des contrats de partenariat Région/pays.

Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes

La Bretagne se caractérise par un maillage dense de villes petites et moyennes. Certains de ces pôles sont fragilisés par un étalement urbain croissant, facteur de dévitalisation des centres-villes. Le CPER s'inscrit dans les objectifs de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne ainsi que dans la continuité des expérimentations initiées par l'établissement public foncier de Bretagne et de l'appel à manifestation d'intérêt national en faveur des centres-bourgs.

Le volet territorial accompagne les collectivités qui sont concernées par des processus de perte d'attractivité et de centralité et qui s'engagent dans des stratégies globales de revitalisation de leur centre-urbain (logement, commerce, services publics...).

Ce soutien est ciblé sur les villes en situation de fragilité en prenant en compte l'offre de services, les schémas de cohérence territoriale, le taux de vacance des logements, la dynamique démographique et d'emploi. La liste des villes éligibles sera actualisée au cours du CPER sur la base de critères définis conjointement par l'État et la Région. Les centres-bourgs qui font l'objet d'expérimentation avec l'EPF et ceux qui ont su se mobiliser pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt national constituent des cibles prioritaires.

Les opérations éligibles concernent :

- les actions d'ingénierie pour la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes (études, actions de sensibilisation, concertation, ateliers) ;
- les investissements dans des équipements de services au public revêtant une dimension de centralité : espaces mutualisés, maisons de santé... (cf. objectif stratégique 3), espaces associatifs (loisirs), pôles culturels à forte dimension de centralité et d'attractivité, musées ou centres d'art labellisés... (hors bibliothèques/médiathèques déjà financées par la DGD) ;
- les investissements en faveur de l'attractivité commerciale (réhabilitation de halles, maintien et réouverture de derniers commerces de première nécessité, aménagement d'espaces publics, équipements en faveur de la mobilité durable) en complémentarité du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) ;
- la réhabilitation de logements privés et publics, la construction dans les dents creuses et la transformation de destination de bâtiments pour implanter du logement social, adaptés aux modes de vie des populations. Ces opérations seront soutenues par l'État dans le cadre des dispositifs de droit commun des « aides à la pierre ».

En dehors des projets d'équipement pré-inscrits dans le cadre du Pacte d'Avenir, les autres projets ne pourront être accompagnés que suite à la réalisation d'une étude sur la revitalisation et en réponse à cette dernière.

Pour l'État, les investissements soutenus sont cohérents avec l'intervention de la DETR et du FISAC. Le Conseil régional accompagne ces projets de revitalisation des centralités via les contrats de partenariats avec les pays et, notamment, au travers de l'axe « rééquilibrage territorial ».

Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains

Les intercommunalités de Brest et Rennes ont accédé le 1er janvier 2015 au statut de métropole. Les différents volets du CPER participent à la mise en œuvre des stratégies métropolitaines de Brest et Rennes au bénéfice de l'ensemble de l'armature urbaine bretonne.

Dans le cadre du volet territorial, quelques projets prioritaires et emblématiques en termes de rayonnement métropolitain sont financés par l'État. Pourront être soutenus, à titre d'exemples :

- pour Brest métropole, les projets de rénovation du centre de congrès - scène nationale du Quartz, de déménagement du centre des arts de la rue du Fourneau, de création du centre national des phares, de rénovation du conservatoire national botanique...
- pour Rennes métropole, la construction du conservatoire de musique à rayonnement régional, la création du bâtiment-totem de la French tech, la structuration du campus-centre...

Des contrats métropolitains seront signés en 2015 afin de consolider les différents soutiens apportés par l'État, la Région, les programmes européens et le programme des investissements d'avenir, aux stratégies des deux métropoles.

Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU

En Bretagne, 15 communes (dans 12 EPCI) sont concernées par la nouvelle politique de la ville. Des contrats de ville seront signés dans les prochains mois au bénéfice de 32 quartiers.

Certains quartiers pourront mobiliser des crédits du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Dans le cadre du NPNRU 2014-2024, l'ANRU dispose au niveau national d'une enveloppe de 5 Mds€ d'équivalent subventions. Dans ce cadre :

- 4 quartiers d'intérêt national ont été identifiés par l'ANRU : Brest-Bellevue, Rennes-Gast/Gros Chêne, Rennes-Le Blosne, Lorient-Bois du Château ;
- une enveloppe indicative de 20 M€ (crédits ANRU hors CPER) pourra bénéficier aux opérations localisées dans les quartiers d'intérêt régional qui seront identifiés dans le cadre du volet territorial du CPER, sachant que l'ANRU a d'ores et déjà signalé 3 « quartiers d'intérêt régional » (Saint Briec-Balzac/Ginglin/place de la Cité, Quimper-Kermoyan et Lorient-Kervénanec). Un travail spécifique a été engagé par l'État, en association avec la Région et les collectivités concernées, afin d'identifier les quartiers qui pourront bénéficier de l'enveloppe régionale de crédits ANRU, sur la base de critères de fragilité des populations, de situation du quartier et du projet de renouvellement urbain. Ces éléments issus du partenariat régional seront inscrits dans une convention spécifique État – Région - ANRU, en déclinaison du volet territorial du CPER.

L'État mobilisera ses crédits de droit commun en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (logement, culture, emploi, aménagement du territoire). En complément, des moyens spécifiques seront déployés via les crédits du CGET et de l'ANRU. Des crédits européens et du Conseil régional (formation professionnelle et apprentissage, transports, développement économique, sport, santé, culture, politique territoriale..) pourront également être mobilisés.

Concernant plus spécifiquement les enjeux de renouvellement urbain, la mobilisation des crédits régionaux se fera via les contrats de partenariat conclus avec les pays. Le FEDER pourra également être mobilisé via les ITI (investissements territoriaux intégrés) pays et les ITI métropoles sur les projets relatifs au développement des usages numériques, aux transports, à la rénovation thermique des logements sociaux.

VIII) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

A) Gouvernance

Une instance régionale de suivi du contrat de plan est mise en place.

Appelée à assurer, dans la durée, la mise en œuvre du contrat de plan, elle réunira autour de l'État et de la Région, les représentants des principales collectivités, des pays, les représentants socioprofessionnels et associatifs principalement concernés, selon une périodicité et des modalités à définir conjointement.

Les modalités de gouvernance spécifiques à chaque volet ou orientation stratégique sont précisées dans les chapitres correspondants et seront détaillées dans les conventions d'application et contrats visés à l'article ci-dessous. Il s'agira dans tous les cas de s'appuyer sur la gouvernance déjà en place pour le suivi de ces thématiques.

B) Engagements financiers

Les engagements financiers du présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'État, et dans le budget du Conseil régional pour la Région.

Des conventions d'application et contrats précisent les modalités de mise en œuvre des projets inscrits au présent contrat de plan État-Région ainsi que les engagements financiers de l'ensemble des partenaires.

C) Suivi et évaluation

Le suivi des crédits contractualisés s'effectuera via un dispositif spécifique qui sera mis en place, permettant notamment d'agréger les chiffres au plan national (projet SYNERGIE ou autre).

L'évaluation de la mise en œuvre du CPER devra permettre de piloter son déploiement. Cette évaluation pourra porter notamment sur l'avancement des projets, l'atteinte des objectifs et les modalités d'association des acteurs. Ces indicateurs tiendront compte des instructions nationales concernant le suivi et l'évaluation.

Des indicateurs complémentaires pourront être mis en place de le cadre des comités de suivi des projets.

D) Écoconditionnalité

La circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014 rappelle que le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets des contrats de plan.

Complémentaire de l'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes, l'éco-conditionnalité doit tout au long de la vie du CPER permettre que les projets financés à ce titre enclenchent sur les prochaines années la transition écologique et énergétique de notre modèle de développement et tendre à exclure du financement du CPER des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement malgré leurs mesures correctives. Enfin, cet exercice s'inscrit dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités

et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.

Pour atteindre cet objectif, les actions du CPER utiliseront des critères, référentiels, principes définis dans le référentiel national, le cas échéant complétés par des critères établis régionalement afin de prendre en compte les spécificités des territoires bretons, en cohérence avec la démarche PADUS que développe le Conseil régional.

Ces critères figureront dans les conventions d'application du CPER.

E) Révision du CPER

L'État et la Région conviennent que des avenants au CPER pourront être signés sur accord des parties, afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu. Ils pourront donner lieu à un redéploiement de crédits. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

Les CPER seront, en tout état de cause, révisés à l'automne 2016 pour tenir compte des éventuelles modifications législatives sur l'organisation des compétences des collectivités. Cette révision n'entraînera pas de renégociation du contrat mais devra permettre de l'ajuster aux enjeux de la région.

IX) ANNEXES

A) Maquette financière

		Crédits contractualisés			Crédits valorisés				
		Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités signataires	Etat		Autres partenaires	Fonds européens	
					crédits nationaux	crédits déconcentrés		Programmes régionaux	Programmes nationaux
Volet Mobilité multimodale		267,000	416,082		69,690		409,096		
Objectif stratégique 1 Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne		48,500	51,160		22,440		84,400		
Désaturation de la gare de Rennes		22,000	7,460		9,040		1,500		
Accueil des voyageurs en gare de Rennes (PEM)		11,500	28,700		5,900		75,400 x		
Passeage en vitesse en gare de Rennes		15,000	15,000		7,500		7,500		
Objectif stratégique 2 - Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne		34,850	41,477		6,620		182,250		
LNOBPL		7,830	9,350		5,090		5,230		
Rennes-Redon relèvement de vitesse 2nde phase		3,500	2,660		0,000		0,840		
Guingamp-Plouaret mise en BAL		2,850	0,800		0,700		0,350		
Aménagement des Pôles d'Echange Multimodaux (PEM)		19,000	27,000		0,000		175,000 x		
Etudes générales, spécifiques ou prospectives		1,670	1,667		0,830				
Objectif stratégique 3 - Assurer une desserte fine du territoire régional		43,575	66,542		40,630		62,550		
Rennes-Chateaubriant		8,000	8,000		6,000		18,000		
Brest-Quimper		14,000	19,000		18,000		19,000		
Lamballe-Dol		12,400	24,800		9,300		18,500		
Guingamp-Paimpol		8,600	11,200		4,200		7,000		
Traitement des quais Rennes Saint-Malo		1,600	1,067		1,330		0,000		
Breizhgo 2		0,275	0,275		0,000		0,850		
Axe Nord Sud (fret)		1,700	2,200		1,800		2,200		
Objectif stratégique n°5 - Moderniser et sécuriser le Centre Bretagne - Mise à 2x2 voies de la RN 164		118,860	118,360		0,000		1,690		
Saint-Méen phase 2		12,825	12,825		0,000		0,000		
Loudéac phase 2		0,775	0,775		0,000		0,000		
Chateaufort du Faou		30,875	32,435		0,000		1,690		
Rostrenen Etudes et AF		3,000	3,000		0,000		0,000		
Rostrenen travaux phase 1		10,000	10,000		0,000		0,000		
Rostrenen travaux phase 2		17,500	17,500		0,000		0,000		
Plémet études et AF		1,700	1,700		0,000		0,000		
Plémet travaux		23,300	23,300		0,000		0,000		
Mur de Bretagne études et AF		1,825	1,825		0,000		0,000		
Merdrignac études et AF		2,075	2,075		0,000		0,000		
Merdrignac travaux phase 1		12,925	12,925		0,000		0,000		
Objectif stratégique n°5 - Moderniser et sécuriser le réseau routier national		23,025	4,200		0,000		7,550		
Aménagement de la RN 176 (Rance-Chênaie)		1,000	0,000		0,000		0,250		
Rocade de Rennes - travaux		2,700	0,000		0,000		1,800		
Echangeur de Saint Antoine		3,000	2,000		0,000		1,000		
Restructuration et mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national		3,825	2,200		0,000		3,900		
Echangeur du Liziec - études		0,300	0,000		0,000		0,200		
Ecrans anti-bruit		0,600	0,000		0,000		0,400		
Mise hors d'eau déviation de Mordelles (RN24)		7,200	0,000		0,000		0,000		
Diverses opérations routières (RN12?..)		4,400	0,000		0,000		0,000		
Modes actifs		0,250	0,000				0,000		
Modes actifs		0,250	0,000						
Port de Brest		0,000	134,344				70,656	15,000	
Port de Brest		0,000	134,344				70,656	15,000	
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation		80,370	60,422	0,000	48,184	0,000	69,550	35,854	0,000
Objectif stratégique 1 - Soutenir les projets de recherche		9,490	8,172		0,000	0,000	6,355	0,928	0,000
Objectif stratégique 2 - Organiser les sites universitaires de Bretagne		24,898	17,510		25,300	0,000	24,025	0,000	0,000
Objectif stratégique 3 - Réhabiliter les campus		19,212	17,963		0,000	0,000	11,685	0,000	0,000
Objectif stratégique 4 - Soutenir les investissements en équipements scientifique		24,467	22,132		22,884	0,000	24,005	33,101	0,000
Objectif stratégique 5 - Soutenir l'innovation		2,303	3,745		0,000	0,000	3,480	1,825	0,000
Volet Transition écologique et énergétique		115,490	102,798					101,300	
Objectif stratégique 1 Transition énergétique et climatique		22,200	31,150						
Efficacité énergétique des bâtiments		11,700	7,800						
Développement des énergies renouvelables et bas carbone		10,500	23,350					20 (FEDER)	
Objectif stratégique 2 - Economie des ressources		4,800	0,900						
Prévention et valorisation des déchets		3,900	0,000						
Innovation et économie circulaire		0,900	0,900						
Objectif stratégique 3 - Approches territoriales énergétiques et climatiques		5,400	6,450						
Connaissance et observation		1,200	1,050						
Accompagnement des stratégies territoriales		2,400	3,400						
Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie		1,800	2,400						
Objectif stratégique 4 - Prévention des risques naturels		3,880	0,000						
Implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan		0,550	0,000						
Soutien à l'élaboration de stratégies de prévention contre les inondations et à la mise en place des nouveaux PAPI		3,330	0,000						
Objectif stratégique 5 - Biodiversité		5,370	18,198						
Mise en œuvre de la trame verte et bleue		1,080	2,040					2,3 (FEADER)	
Acquisition, organisation et diffusion des connaissances		1,800	2,298					3 (FEDER)	
Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages		2,490	13,860					2 (FEADER)	
Objectif stratégique 6 - Eau		73,600	46,100						
Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques		16,000	2,400						
Accompagnement d'opérations ciblées (Breizh Bocage) et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables		28,000	17,900					Montant total des crédits MAEC et Breizh bocage dans le FEADER : 74	
Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques		28,000	21,000						
Coordination régionale de la politique de l'eau		0,200	0,600						
Acquisition et transfert de connaissances, valorisation de connaissances sur l'eau		1,400	4,200						
Objectif stratégique 7 - Soutien aux démarches transversales de développement durable		0,240	0,000						
Volet Numérique		1,560	7,530				11,820		
Objectif stratégique 1 - Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer		0,660	4,530				11,820		
Objectif stratégique 3 - Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture		0,900	3,000						
Volet Emploi		10,000	10,000						
Objectif stratégique 1 - Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics		6,100	6,100						
Connaitre les territoires, les filières et les secteurs professionnels		4,500	4,500						
Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours		1,000	1,000						
Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois		0,600	0,600						
Objectif stratégique 2 - Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels		2,700	2,700						
Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux									
Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires									
Objectif stratégique n°3 - Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires		1,200	1,200						
Accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et régionaux en matière de formation et de développement des compétences au sein de filières prioritaires									
Volet territorial		71,050							
Objectif stratégique n°1 - répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral		6,000	6,000			0,6 ME (cons. littoral)		FEADER (à consolider)	8,1 (FEAMP)
Objectif stratégique n°2 - anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires									
Objectif stratégique n°3 - améliorer l'accès aux services au public		31,050				DETR (à consolider)		FEDER et FEADER (à consolider)	
Objectif stratégique n°4 - renforcer les centralités des villes petites et moyennes				contrats de partenariats		DETR (à consolider)			
Objectif stratégique n°5 - soutenir la réalisation d'équipements métropolitains		14,000			91 ME (PIA ville de demain)			29 ME (FEDER ITI métropoles)	
Objectif stratégique n°6 - politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cas		20,000				24ME (BOP 147)			

B) Annexe récapitulative des financements de l'État

	Montants 2015-
203 - Infrastructures et services de transports	267,000
Infrastructures routières	139,820
Infrastructures ferroviaires	126,930
Infrastructures portuaires	0,000
Infrastructures fluviales	0,000
Modes doux	0,250
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	46,500
231 - Vie étudiante	3,300
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	44,584
Action 1 - recherche	19,397
Action 1 - innovation transfert	2,303
Organismes de recherche	22,884
142 - Enseignement supérieur et recherche agricole	3,800
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	3,870
Autre programme Défense	0,000
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	0,000
Ecoles des Mines et Mines Telecom	1,200
113 - action 7 - Gestion des milieux et biodiversité	4,830
Mise en œuvre des directives européennes (DCE, nature, DCSMM)	0,000
Parcs naturels/Trame Verte et Bleue	4,830
Gestion durable des ressources minérales	0,000
113 - action 1 - Sites, paysages et publicité	0,540
Opérations Grands Sites	0,540
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,240
Agendas 21	0,240
Education au développement durable	0,000
ADEME	32,400
Bâtiments, rénovation énergétique	11,700
Energies renouvelables	10,500
Economie circulaire	4,800
Approches territoriales	5,400
Fonds Barnier	3,330
Risques d'inondation	3,330
Risques sismiques (dont plan Séisme Antilles)	0,000
Risques cavités souterraines	0,000
181 - Prévention des risques	0,550
Agences de l'eau - ONEMA	73,600
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	10,000
112 - FNADT	44,958
Numérique	0,658
Autres actions aménagement du territoire	44,300
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0,900
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	0,000
Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	0,900
131 - Création	5,400
175 - Patrimoine	1,350
Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux	0,000
Musées	1,350

C) Annexe financière détaillée des projets de recherche

DIS *	Nom projet	Porteur 1	Sous-projet	Porteur 2	Etat		Etat - GOR		TOTAL Etat (hors BOP 150)	Collectivités Territoriales		UE	TOTAL CPER (hors BOP 150)
					k€	BOP	k€	BOP		Conseil Régional	Autres	FEDER	
1	LOUSTIC	Université Rennes 2	LOUSTIC Rennes	UR2	113	BOP172	0		113	243	244	300	900
1	LOUSTIC	Université Rennes 2	LOUSTIC Brest	Télécom Bretagne			0		0	100	100		200
1	PF-HN Numérique	Université Rennes 2			60	BOP172	0		60	120	120		300
ss-total	DIS1				173	BOP172	0		173	463	464	300	1400
2	SmartAgri-Milk Valley	INRA	–	INRA	150	BOP172	660	INRA	810	845	845	250	2 750
2	SmartAgri-IAA- High-Tech	IRSTEA	–	IRSTEA	400	BOP172	220	IRSTEA	620	650	650	550	2 470
2	SmartAgri- Agroecotermer	INRA	–	INRA	150	BOP172	600	INRA	750	610	610	130	2 100
2	SmartAgri- Ecoplante	INRA	–	INRA			450	INRA	450	625	625	100	1 800
2	SmartAgri- Apivale	INRA	APPIVALE-INRA	INRA			740	INRA	740	740	738	300	2 518
2	SmartAgri- Apivale	INRA	APPIVALE-IRSTEA	IRSTEA			595	IRSTEA	595	497	496	700	2 288
2	SmartAgri- Apivale	INRA	APPIVALE - ANSES	ANSES			150	ANSES	150	110	110	50	420
2	SmartAgri- Apivale	INRA	APPIVALE - UBS	Université de Bretagne Sud	50	BOP172	0		50	25	20	30	125
2	SmartAgri- Elephants	ANSES	Elephants-INRA Saint Gilles	INRA			185	INRA	185	600	0	105	890
2	SmartAgri- Elephants	ANSES	Elephants-INRA élevage truie	INRA			185	INRA	185	240	235		660
2	SmartAgri- Elephants	ANSES	Elephants-ANSES	ANSES			1 377	ANSES	1 377	1291	1291	120	4 079
2	SmartAgri- ANMv	ANSES	ANMV	ANSES			3 000	ANSES	3 000	1000	2000		6 000
ss-total	DIS2				750	BOP172	8 162		8 912	7 233	7 620	2 335	26 100

DIS *	Nom projet	Porteur 1	Sous-projet	Porteur 2	Etat		Etat - GOR		TOTAL Etat (hors BOP 150)	Collectivités Territoriales		UE	TOTAL CPER (hors BOP 150)
					k€	BOP	k€	BOP		Conseil Régional	Autres	FEDER	
3	Eco sys mer	ENSTA Bretagne	Ecosysmer ENSTA	ENSTA Bretagne	700	BOP144	0		700	340	335	700	2 075
3	Eco sys mer	ENSTA Bretagne	Ecosysmer UBO	Université de Bretagne	80	BOP172	0		80	45	45	80	250
3	Eco sys mer	ENSTA Bretagne	Ecosysmer ENIB	ENIB			0		0	45	50	60	155
3	Eco sys mer	ENSTA Bretagne	Ecosysmer UBS	Université de Bretagne Sud	100	BOP172	0		100	150	150	250	650
3	SMD Mar	ENSTA Bretagne	–	ENSTA Bretagne	1 020	BOP172& 144	0		1 020	50	50	380	1 500
3	Aveores	Télécom Bretagne	Averoers ROV	Télécom Bretagne	100	Mines Telecom	0		100	50	50	100	300
3	Aveores	Télécom Bretagne	Averoers E DRONES	Céladon			0		0	90	90	75	255
3	Hermine	MNHN	–	MNHN			0		0	150	150	170	470
3	IJINMOR	Ifremer	–	Ifremer	400	BOP144	500	IFREMER	900	150	150	600	1 800
3	Blue Valley - EMBARC	CNRS	–	CNRS	100	BOP172	600	CNRS	700	400	400	700	2 200
3	Blue Valley - ACCES	UMPC	–	UMPC	60	BOP172	0		60	70	60		190
ss-total	DIS3				2 560		1 100		3 660	1 540	1 530	3 115	9 845

DIS *	Nom projet	Porteur 1	Sous-projet	Porteur 2	Etat		Etat - GOR		TOTAL Etat (hors BOP 150)	Collectivités Territoriales		UE	TOTAL CPER (hors BOP 150)
					k€	BOP	k€	BOP		Conseil Régional	Autres	FEDER	
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	Crypto/Algo/Ubiquitous/ICS/Elec	ENSTA Bretagne	1 500	BOP144	0		1 500	90	90	900	2 580
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	Crypto/Algo/ICS	Télécom Bretagne	300	Mines Telecom	0		300	400	390	300	1 390
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	Crypto/Elec/Ubiquitous	Université de Rennes 1	100	BOP172	700	CNRS	800		0	345	1 145
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	ICS	Université de Bretagne	100	BOP172	0		100		40	100	240
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	Crypto	Université de Bretagne Sud			0		0	150	150	150	450
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	Ubiquitous	INSA			0		0	65	60	70	195
4	CyberSSI	Télécom Bretagne	–	Ecole Navale			0		0	100	100	100	300
4	TherA-Tech	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1	640	BOP172	250	INSERM	890	440	440	880	2 650
4	PreClinLab	Université Bretagne		Université de Bretagne			0		0	300	300	300	900
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1		Université de Rennes 1	1 300	BOP172	0		1 300	900	1968	2240	6 408
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1		Université de Rennes 1	150	BOP172	0		150	100	103	100	453
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	COMRAD, DIADEM, INSYS	INSA	200	BOP172	0		200	50	272	280	802
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	S-Num, DIADEM, INSYS	SUPELEC			0		0	44	35	30	109
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	CARONCHIP, PROTO-HF, S-Num	Télécom Bretagne	100	Mines Telecom	0		100	250	223	378	951
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	CARENMAT, INSYS, PROTO-HF,	Université de Bretagne	200	BOP172	0		200	130	131	200	661
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	COMRAD	ENSTA Bretagne			0		0		46		46
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	S-Num	Université de Bretagne Sud			0		0	39	39		78
4	SOPHIE-Stic&Ondes	Université Rennes 1	S-Num	INRIA			235	INRIA	235		0	165	400

DIS *	Nom projet	Porteur 1	Sous-projet	Porteur 2	Etat		Etat - GOR		TOTAL Etat (hors BOP 150)	Collectivités Territoriales		UE	TOTAL CPER (hors BOP 150)
					k€	BOP	k€	BOP		Conseil Régional	Autres	FEDER	
4	Vitaal	Université Bretagne Sud	Vitaal- UBS	Université de Bretagne Sud	220	BOP172	0		220	80	80	150	530
4	Vitaal	Université Bretagne Sud	Vitaal- KERPAPE	KERPAPE			0		0	45	45		90
4	Vitaal	Université Bretagne Sud	Vitaal- ENIB	ENIB			0		0	105	95	100	300
4	Vitaal	Université Bretagne Sud	Vitaal- UBO	Université de Bretagne	220	BOP172	0		220	95	95	200	610
4	Vitaal	Université Bretagne Sud	Vitaal- TB	Télécom Bretagne	200	Mines Telecom	0		200	55	55	200	510
4	Immerstar	ENS Rennes	IMMERSIA	ENS	54	BOP172	900	INRIA	954	135	135	150	1 374
4	Immerstar	ENS Rennes	IMMERMOVE	UR2			0		0	110	105	150	365
4	Immerstar	ENS Rennes	IMEREXP	Université de Bretagne Sud			0		0	30	35	50	115
ss-total	DIS4				5 284	BOP172	2085		7 369	3 713	5 032	7 538	23 652
5	NAM-Ouest	Université Rennes 1	ALME	Université de Rennes 1	530	BOP172	0		530	220	220	500	1 470
5	NAM-Ouest	Université Rennes 1	ETHOS	Université de Rennes 1	130	BOP172	0		130	240	0		370
5	NAM-Ouest	Université Rennes 1	HEALTHIR	Université de Bretagne Sud			0		0	45	45	50	140
5	Infectio	Université Rennes 1	Infectio - UR1	Université de Rennes 1	220	BOP172	0		220	115	112	240	687
5	Infectio	Université Rennes 1	Infectio - ANSES	ANSES			300	ANSES	300		0	210	510
5	Infectio	Université Rennes 1	Infectio - ANSES	ANSES			207	ANSES	207		0	196	403
5	EpiGenBrest	Université Bretagne	–	Université de Bretagne	200	BOP172	200	INSERM	400	200	200	400	1 200
5	BB-Rennes	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1	280	BOP172	0		280	280	280	0	840
5	Care	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1	700	BOP172	200	INSERM	900	425	425	950	2 700
ss-total	DIS5				2 060		907		2 967	1 525	1 282	2 546	8 320

DIS *	Nom projet	Porteur 1	Sous-projet	Porteur 2	Etat		Etat - GOR		TOTAL Etat (hors BOP 150)	Collectivités Territoriales		UE	TOTAL CPER (hors BOP 150)
					k€	BOP	k€	BOP		Conseil Régional	Autres	FEDER	
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	Photoniks Park	Photonics Bretagne	410	BOP172	0		410	340	340	700	1 790
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	MADO	INSA	250	BOP172	0		250	130	130	250	760
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	RESTO	Télécom Bretagne	100	Mines Telecom	0		100	60	67	120	347
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	μBiopol	Université de Bretagne	100	BOP172	0		100		0	100	200
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	ATOM	ENIB	100	BOP172	0		100	34	34	100	268
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1		Université de Rennes 1	500	BOP172	0		500	245	245	500	1 490
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	HYPTERA	Université de Rennes 1	150	BOP172	0		150	100	95	125	470
6	SOPHIE-Photonique	Université Rennes 1	TREMACO	INRIA			0		0	63	62	140	265
6	Multimat-Matecom	Université Rennes 1	Antidot UBO et Matecap UBO	Université de Bretagne	100	BOP172	0		100	81	81	150	412
6	Multimat-Matecom	Université Rennes 1	Antidot UR1	Université de Rennes 1	200	BOP172	0		200	270	275	400	1 145
6	Multimat-Matecom	Université Rennes 1	Mata-Staf - Orgaflex et	Université de Rennes 1	200	BOP172	0		200	200	193	350	943
6	Multimat - Durabimat	Université Bretagne Sud	LimatB	Université de Bretagne Sud	440	BOP172	0		440	292	292	560	1 584
6	Multimat - Durabimat	Université Bretagne Sud	LBMS et LIMATB	Université de Bretagne	70	BOP172	0		70	39	39	80	228
6	Multimat - Durabimat	Université Bretagne Sud	LGCGM	INSA	150	BOP172	0		150	89	89	200	528
6	Multimat - Durabimat	Université Bretagne Sud	LGCGM	Université de Rennes 1	70	BOP172	0		70	45	45	80	240
6	Multimat - Durabimat	Université Bretagne Sud	LBMS	ENIB	70	BOP172	0		70	40	40	70	220
6	Multimat-Institut du	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1	900	BOP172	400	CNRS	1 300	350	350	1300	3 300
6	Multimat-Scanmat	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1			0		0		450	300	750
6	Multimat - Chembiomat	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1	200	BOP172	0		200	135	100	300	735
6	Multimat - Chembiomat	Université Rennes 1	–	Université de Bretagne	100	BOP172	0		100	50	50	100	300
ss-total	DIS6				4 110		400		4 510	2 563	2 977	5 925	15 975

DIS *	Nom projet	Porteur 1	Sous-projet	Porteur 2	Etat		Etat - GOR		TOTAL Etat (hors BOP 150)	Collectivités Territoriales		UE	TOTAL CPER (hors BOP 150)
					k€	BOP	k€	BOP		Conseil Régional	Autres	FEDER	
7	VIGISAT 2	Télécom Bretagne	–	Télécom Bretagne	1 400	BOP172 & Mines	0		1 400	600	600	1290	3 890
7	Euro Argo	Ifremer	–	Ifremer	3 000	BOP172	720	SHOM	3 720	500	500	2400	7 120
7	O3DO	Université Bretagne	–	Université de Bretagne	670	BOP172	0		670	350	350	700	2 070
7	Iromi	ENSTA Bretagne	L-MAIR	ISEN			0		0	160	160	167	487
7	Iromi	ENSTA Bretagne	LMEA	ENSTA Bretagne	500	BOP144	0		500	20	20	200	740
7	Iromi	ENSTA Bretagne	MICAS	Université de Bretagne Sud			0		0	50	55		105
7	Iromi	ENSTA Bretagne	MICAS	Université de Bretagne			0		0	45	45		90
7	ROEC	Ifremer				BOP172	2 240	SHOM IFREMER	2 240	800	800	1820	5 660
7	Mersure	SHOM	–	SHOM			5 945	SHOM	5 945	750	750	365	7 810
7	Buffon	Université Rennes 1	–	Université de Rennes 1	1 660	BOP172	200	CNRS	1 860	870	870	1900	5 500
ss-total	DIS7				7 230		9 105		16335	4145	4150	8842	33472
Transverse	Datarmor	IFREMER	–	IFREMER	2 100	BOP172	700	IFREMER SHOM	2 800	950	950	2200	6 900
Transverse	CeSGO	INRIA	–	INRIA	200	BOP172	425	INRIA	625		0	300	925
ss-total	Transversal				2 300	BOP172	1 125		3 425	950	950	2 500	7 825
	TOTAL				24 467		22 884		47 351	22 132	24 005	33 101	126 589